

Journal de la Corse

Doyen de la presse européenne
L'hebdomadaire de défense des intérêts de l'île depuis 1817

Semaine du 23 au 29 avril 2021 | www.journaldelacorse.corsica



MARIE-ANTOINETTE MAUPERTUIS
« TROUVER LE POINT D'ÉQUILIBRE ENTRE DÉVELOPPEMENT ET SÉCURITÉ SANITAIRE »

Sapè Fà

« *Mare è gustu* », da u mare à u piattu...

Politique

Territoriales : ça va chauffer, priorité à l'eau !

Contact

Festival les « *Nuits Med* »
Courts-métrages et insularité !

R 27997 - N° 11260 - F.2.20 €



3 782799 702200 2200

**agir
PLUS**

− DE CONSOMMATION

+ DE CONFORT

**C'EST FACILE...
ISOLEZ VOS COMBLES !**

Faites votre simulation de Prime économies d'énergie et demandez un devis à une entreprise partenaire Agir Plus sur corse.edf.fr/agirplus/



Société d'édition :
Journal de la Corse
2 rue Sebastiani - 20000 Ajaccio

Rédaction :
redactionjournaldelacorse@orange.fr

Rédaction Ajaccio :
2 rue Sebastiani - 20000 Ajaccio
Tél : 04 95 28 79 41
Fax : 09 70 10 18 63

Rédaction Bastia :
7, rue César Campinchi
Tél : 06 75 02 03 34
Fax : 04 95 31 13 69

Annonces légales :
journaldelacorse@orange.fr

**Directrice de la publication
et rédactrice en chef :**
Caroline Siciliano

Directeur Général :
Jean Michel Emmanuelli

Directeur de la rédaction Bastia :
Aimé Pietri

Publicité :
Tél : 04 95 28 79 41
Fax : 09 70 10 18 63

Impression :
Imprimerie Olivési Ajaccio
ISSN : 0996-1364
CPPAP : 0921 C 80690

**Soucieux de la protection
de l'environnement,
le Journal de la Corse
est imprimé sur papier recyclé.**

L'édito d'Aimé Pietri

EN ATTENDANT LE GLAS LIBÉRATEUR

Après la première vague que l'on croyait définitive, la pandémie en a fait déferler une autre dont on ne voit plus la fin. Et qui menace de multiplier ses virus à travers les continents jusqu'à les réduire à néant. Certes, de-ci de-là, apparaissent des lueurs d'espoir, en France notamment, qui donnent à penser que le cauchemar se dilue et que le genre humain reste encore debout malgré les attaques répétées de la Covid 19 avide de clusters, de foyers pour mieux dire, ces agglomérats de virus dont la présence, jusque sur les murs des écoles, ajoute encore à la désespérance des populations à la recherche du scientifique et son vaccin sauveur en cours d'opération. Mais ni l'un ni l'autre ne font la moindre apparition et il faudra attendre encore avant de les découvrir alors qu'on les croyait introuvables et prêts à donner à la vague en cours une nouvelle multiplication. Certes, rien n'est tout à fait perdu et le ministre de la Santé peut venir à la télévision apporter les détails prouvant un recul des envahisseurs dont ce nouveau criminel qui s'en prend même aux enfants avec un pouvoir inflammatoire pouvant entraîner leur mort en moins de temps qu'il faut pour l'imaginer. Arrivera-t-il en Corse ? Il n'en est plus question dès lors que les scientifiques ont découvert le vaccin rêvé de nature à cerner le nouveau criminel avant même qu'il ait pu agir. Et à effacer cette image atroce d'une foule de désespérés au pied d'un clocher silencieux attendant que ses cloches tintent de nouveau à la fin d'une pandémie indestructible. Pour ne pas se résigner à vivre dans l'espoir du glas libérateur qui aurait signé la fin de la Covid 19 et de ses virus destructeurs. Mais où étaient les sonneurs ? Il n'y en avait plus ; emportés par la deuxième vague qu'ils n'avaient pas vu venir. Occupés qu'ils étaient à prier que le bourdon se meuve pour mettre fin à leur angoisse.

Agenda/Brèves 4

Politique 6

Territoriales : ça va chauffer, priorité à l'eau !

Invitée 8

Marie-Antoinette Maupertuis, Conseillère Exécutive, Présidente de l'ATC : « *La Corse a une belle carte à jouer dans le renouveau qui s'amorce* »

Société 10

Le bio garde la cote

Mode 22

Les marques mode préférées de 2020

Contact 26

Festival les « *Nuits Med* » Courts-métrages et insularité !

Humeur 29

Sport 30

Karaté : 7^e place pour Cassandra Sampieri aux tests FFK

LE REGARD DE Delambre

+ 008



Un accord de coopération entre la Corse et le Pays Basque

Iñigo Urkullu, Chef du gouvernement de la Communauté Autonome du Pays Basque, et Gilles Simeoni, Président du Conseil exécutif de Corse, ont procédé, le Mardi 13 avril dernier, en visio-conférence à partir de l'Hôtel de la Collectivité de Corse de Bastia (Coupole), à la signature officielle d'un mémorandum de coopération entre l'Euskadi et la Corse.



Ce document, qui constitue l'aboutissement de plusieurs mois d'échanges et de travail, définit notamment la philosophie d'action, les axes de travail privilégiés ainsi que les modalités de gouvernance du partenariat corso-basque. Cette signature fait suite notamment aux rencontres qui se sont tenues au Pays Basque en septembre 2019, puis en janvier 2020, entre le Lehendakari et le Président du Conseil exécutif de Corse. De manière plus générale, elle vient concrétiser les liens d'amitié et de solidarité qui unissent depuis plusieurs décennies la Corse et le Pays Basque.

Haute Corse : les plaisanciers visés par les tests PCR

Un nouveau dispositif de restriction a été mis en place par la préfecture de Haute-Corse. Depuis samedi 17 avril, les plaisanciers qui arrivent dans les ports du département doivent justifier d'un test PCR négatif de moins de 72 heures. « Une mesure sanitaire importante pour l'île » selon le préfet de Haute-Corse François Ravier « qui va rassurer les Corses et les touristes en permettant de préserver l'activité touristique. » Jusqu'à présent, le test n'était exigé que pour les arrivées par avions et bateaux de ligne.

La « Napo swim Cup » le 18 juillet à Ajaccio

Première course en eau libre à Ajaccio, la « Napo Swim Cup » se déroulera le 18 juillet prochain le long des plages des îles



Sanguinaires avec une arrivée au pied de la Citadelle. Les distances proposées sont de 5000 m, 1500 m et 500 m en individuel, par équipe, avec ou sans matériel. Cette compétition s'adresse à tout public, tant pour la découverte et l'initiation à l'eau libre qu'à un niveau plus expérimenté, en tant qu'étape labellisée EDF Aqua Challenge 2021. Elle est en outre une des 6 étapes de la Coupe

Corse d'Eau Libre. Le trophée des « Nages poléoniennes » sera remis aux 3 meilleures équipes en temps cumulés sur les courses suivantes :

5000m (WATERL'EAU)
1500m (MARENG'EAU)
500m (L'AIGLON)



Ouverture du chemin de Toretta aux véhicules légers

Fermé depuis le 13 février en raison de l'effondrement d'un mur de soutènement, le chemin de Toretta, situé route du Saliariu à Ajaccio a été rouvert aux véhicules légers la semaine dernière. La déviation qui permettait jusqu'alors l'accès des riverains au quartier n'est ainsi plus ouverte aux automobilistes. La

Ville d'Ajaccio tient à remercier les propriétaires du terrain pour avoir permis la mise en place de cet accès temporaire. Des chicanes de limitation d'accès ont été positionnées à l'entrée de la voie de manière à empêcher l'accès aux poids lourds dans la perspective de travaux plus conséquents. Les travaux de confortement, pour un montant de 134290 euros (dont 60 % à charge de la Ville d'Ajaccio et 40 % pour la CdC) sont en phase d'achèvement...

La MACIF et le Crous de Corse unis pour lutter contre la précarité étudiante

Depuis près d'un an, la crise sanitaire, économique et sociale touche le pays. Les étudiants représentent une population particulièrement vulnérable en cette période : ils rencontrent souvent de grandes difficultés pour financer leurs études, accéder aux soins élémentaires, et s'épanouir, tout simplement. En Corse, environ deux cent étudiants sont en situation de forte précarité. Face à ce fléau, la Macif, qui met en place un dispositif de soutien aux étudiants et jeunes adultes et le Crous de Corse qui est un acteur au service des étudiants, ont décidé d'unir leurs efforts. Ils ont mis en place une collecte de produits d'hygiène et de toilettes dans divers points de l'île (Furiani, Ajaccio, Corte, Montesoru, Viscuvatu...) qui s'achève ce 23 avril. Les cartons ainsi collectés seront ensuite redistribués aux étudiants en situation de précarité.



Murzu : 40 ruches volées à un apiculteur de Muna

Quarante ruches, en hivernage à Muna ont été récemment volées à Michel Artily, apiculteur à Murzu. Ces ruches étaient une propriété familiale depuis les années 1970. Elles ont une valeur économique car ces abeilles endémiques produisent du miel AOP, mais aussi une valeur affective. Le cas de Muna n'est pas un cas isolé car les apiculteurs du syndicat AOP Miel de Corse alertent sur cette nouvelle délinquance très lucrative : toute la Corse est en effet concernée depuis plusieurs années par des vols réguliers de ruches...



Usine du Lancone : mieux gérer l'or bleu

L'usine de production d'eau potable du Lancone va faire peau neuve. Elle est actuellement équipée de deux kilomètres de réseau qui s'orientent vers les réservoirs de stockages. Ce réseau obsolète avec des canalisations en Amiantement de près de 80 ans à certains endroits, va être remplacé et déplacé. De nombreuses fuites d'eau engendrent un gaspillage incommensurable. Dans cette usine, l'eau des rivières et des sources souterraines est récupérée pour être traitée et rendue potable. Or, chaque année, près de 25 % de cette eau n'est pas consommée à cause de ces fuites. Sur les 300 km de canalisations installées sur tout le périmètre de la Communauté d'agglomération de Bastia, 111 358 m³ de l'eau potable produite sont perdus. C'est la régie des eaux du pays

bastiais Acqua Publica en charge de la production et de la distribution de cette eau qui effectuera ces travaux. 50 % seront financés par la partie le plan France relance verte. Quatre chantiers ont débuté depuis la mi-mars à Bastia et San Martino. 220 000 Euros ont été engagés. L'objectif est d'obtenir un rendement de 76 % d'ici deux ans, rendement actuellement à 74%. Ce projet répondra aux attentes du 11e programme de l'agence de l'eau et permettra d'aller dans le sens des nouveaux enjeux environnementaux.

Hôpital de Bastia : plus de 10 000 doses de vaccins administrés

Le centre hospitalier de Bastia a dépassé les 10 000 doses de vaccins en milieu de semaine dernière. C'est plus exactement au centre de vaccination de Falconaja, situé dans des locaux extérieurs

à la structure hospitalière que sont administrés les vaccins. Avec 1000 personnes vaccinées par semaine depuis début janvier, le centre hospitalier affiche une activité soutenue. Le CH de Bastia est fort du label vérification des mesures sanitaires Covid-19. Il est le troisième établissement français à obtenir cette labellisation qui atteste d'une qualité supérieure en termes de respect des consignes de distanciation, de port de masque, de dotations de gel hydro alcoolique, d'équipements de protection...

La Corse est en tête des régions en termes de vaccins. Trois mois après le début de la campagne, l'île est leader à l'échelle de la France avec plus de 19,7% de la population vaccinée contre le Covid-19. Un succès qui s'explique par la démographie de l'île. En effet, en Corse, 94 000 personnes ont 60 ans



ou plus. Elle est l'une des régions les plus vieillissantes de métropole. Cette population représente 29 % de la population totale contre 25 % en France. Mais ce succès s'explique également par un maillage territorial très dense. Deux centres de grande capacité, Baléone et Lupinu, et treize centres de vaccinations. Une volonté des autorités sanitaires d'accès la stratégie de vaccination sur la proximité.

Vescovato : une nouvelle fête clandestine qui tourne mal

Une fête clandestine rassemblant plus d'une centaine de personnes a de nouveau eu lieu en Haute Corse le week-end dernier. C'était à Vescovato cette fois-ci, dans un bâtiment pour animaux, difficilement accessible depuis le village. Une fête bien préparée apparemment puisque les fêtards s'étaient équipés de matériel Hi-fi. La soirée a été interrompue par les forces de l'ordre. À leur arrivée, les militaires ont été agressés par des jets de bouteilles et de cocktail Molotov. Environ 130 personnes ont été verbalisées. L'une d'entre elle a été placée en garde à vue. Le matériel hi-fi a été saisi par les gendarmes. La Préfecture a précisé que certains participants étaient mineurs. Dans un communiqué, « le préfet condamne une fois encore ces comportements graves et irresponsables ». Les participants à cette fête doivent s'isoler sept jours et faire un test RT-PCR à l'issue de leur isolement.

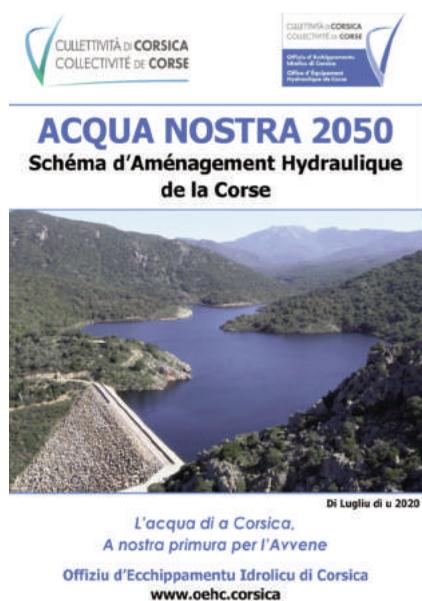


Territoriales : ça va chauffer, priorité à l'eau !

Améliorer la gestion de la ressource hydrique doit être la grande priorité programmatique, du moins pour ce qui concerne les investissements, des listes qui seront en lice en juin prochain.



Saveriu Luciani, conseiller exécutif, et président de l'Office d'équipement Hydraulique de la Corse (OEHC)



A l'occasion du scrutin territorial qui aura lieu dans deux mois, les différentes listes composeront avec les sollicitations de leurs partisans et les revendications des représentants d'intérêts locaux, sectoriels ou particuliers. Ce qui les conduira à intégrer dans leurs programmes des thématiques bien connues dont certaines font débat depuis des décennies : évolutions institutionnelles, libération des prisonniers, coofficialité de la langue corse, spéculation foncière, bétonisation, revitalisation de l'intérieur, relance de l'agriculture, statut de résident, fiscalité dérogatoire, transports aérien et maritime, Diaspora, déchets, réalisation d'équipements destinés aux loisirs ou à l'attractivité touristique, soutien aux entreprises ou aux porteurs de projets, aide aux communes, action culturelle, réseau routier, sauvegarde du patrimoine, logement social... Ces thématiques sont d'un grand

intérêt et susciteront probablement, quand la campagne aura vraiment débuté, des discours passionnés, de formidables philippiques et d'épiques passe d'armes. Une fois le scrutin passé, les vainqueurs devront bien entendu s'employer à satisfaire les soutiens partisans ou intéressés leur ayant permis de l'emporter et auront aussi à cœur de réaliser des projets liés aux thématiques qu'ils auront mises en avant. Voilà qui demandera de l'argent public, beaucoup d'argent public. Mais le mobiliser ou le capter sera difficile. Les budgets de l'État et des collectivités territoriales seront durant plusieurs années affectés par les effets de la crise sanitaire. L'obtention de fonds européens sera de plus en plus âprement disputée. Quant au contribuable qui croule sous le poids d'une fiscalité locale de plus en plus lourde et en vient à penser que le pendant de

la décentralisation est le « *matraquage fiscal* », il sera de moins en moins disposé à consentir un « *effort fiscal* ».

Une thématique « *peu sexy* »

Tout cela risque de faire passer au second plan une thématique « *peu sexy* » mais dont le traitement ne peut souffrir le moindre retard : mieux gérer la ressource hydrique pour limiter les effets désastreux du réchauffement climatique. Cette gestion relève bien de l'urgence absolue car, pour reprendre l'expression imagée de l'ancien président de la République Jacques Chirac lors du 4^{ème} Sommet de la Terre (septembre 2002, Johannesburg), il est évident que « *notre maison brûle* ». Partout dans le monde les signes se multiplient : régression des grands glaciers, fonte des banquises arctique et antarctique, dégel du permafrost en Sibérie, multiplication de violents incendies de végétation en Australie et aux Amériques... Certes moins spectaculaire chez nous, l'incendie y sévit cependant déjà et les perspectives sont loin d'être engageantes. Comme dans la plupart des autres régions méditerranéennes, les températures moyennes ont augmenté de près de 2 degrés. Les températures estivales diurnes grimpent jusqu'à 45 degrés dans plusieurs micro-régions. Les épisodes caniculaires sont de plus en plus fréquents. Les précipitations sont moins importantes. Les sécheresses hivernales locales deviennent des épisodes climatiques courants. L'érosion d'importantes portions du littoral provoquée par la montée du niveau de la mer est manifeste. Plusieurs cours d'eau sont aujourd'hui davantage des oueds que des cours d'eau. Et cela ne devrait pas s'arranger de sitôt ! A l'horizon 2050, les modèles climatiques prévoient une hausse moyenne des températures de 3 à 5 degrés. Dans le plus optimiste des scénarii de Météo France, le nombre de jours de vagues de chaleur doublerait d'ici la fin du siècle. Dans l'arc méditerranéen donc aussi chez nous, dans une ou deux décennies, les canicules pourraient, entre juin et septembre, durer au total un à deux mois.

Outil stratégique disponible

Une inversion de tendance n'est pas pour demain. Les grands confinements de l'an passé pour freiner la propagation de la Covid-19 et le ralentissement de l'activité économique à l'échelle mondiale en ayant découlé n'ont



pas permis d'améliorer les choses. Les niveaux de présence dans l'atmosphère des gaz à effet de serre ont quasiment perduré. Ceci suggère que le réchauffement climatique va durer et même s'accroître. Il est donc essentiel qu'améliorer la gestion de la ressource hydrique soit la grande priorité programmatique, du moins pour ce qui concerne les investissements, des listes qui seront en lice en juin prochain. Les conditions pour aller en ce sens sont d'ailleurs réunies. D'abord, avec le Schéma d'aménagement hydraulique Acqua Nostra 2050 dont elle s'est dotée, la Collectivité de Corse dispose d'un outil stratégique indiquant les grands travaux à réaliser jusqu'en 2050 pour sécuriser la ressource, alimenter régulièrement les territoires, augmenter les capacités de stockage, structurer le transfert de la ressource. Ensuite la stratégie est partagée car Acqua Nostra 2050 a été adopté à l'unanimité à l'Assemblée de Corse après avoir été élaboré à partir de la volonté politique de Saveriu Luciani, conseiller exécutif, et président de l'Office d'équipement

Hydraulique de la Corse (OEHC), des compétences des personnels de l'Office et de la consultation de nombreux acteurs. Enfin l'OEHC a commencé à réaliser Acqua Nostra 2050. D'une part en débitant la construction de « *routes de l'eau* » (possibilité de transférer la ressource selon les besoins hydriques). D'autre part en programmant, dans le cadre de travaux de remise en conformité, la rehausse de certains barrages afin d'augmenter les capacités de stockage (1 million à 1,5 million m³ pour respectivement les ouvrages Alisgianu, Codole et Figari). C'est donc bien parti ! Durant la prochaine mandature, il faudra cependant impérativement dégager un consensus afin de mobiliser les financements indispensables pour aller encore de l'avant (au moins 600 M€ étant nécessaires à terme). Réaliser Acqua Nostra 2050 représente un passage difficile mais obligé car rien ne peut se faire sans eau.

• Pierre Corsi

Économie : le tourisme insulaire en danger

L'économie insulaire a été sans doute le secteur le plus touché par la crise sanitaire en Corse. Une période qui se poursuit encore et dont on ne sait quand elle prendra fin. Avec un déficit estimé à près d'un milliard et demi d'euros, l'île a déjà payé un très lourd tribut. Et même si la crise pourrait s'estomper au fil des mois avec la vaccination- domaine où la Corse reste un très bon élève avec près de 100000 personnes vaccinées -, l'impact d'une trop longue carence sera difficile à combler. Face à ce tableau inquiétant, les aides européennes pourraient constituer une importante bouffée d'oxygène et favoriser la relance...



De tous les secteurs touchés par la crise sanitaire, c'est le tourisme qui, en Corse, a payé la plus grosse facture. Une perte estimée à un milliard et demi d'euros depuis mars 2020. Selon l'ATC, un mois de confinement a coïncidé avec une perte sèche de près de 310 millions d'euros. On aura vite mesuré

l'étendue des dégâts malgré un cœur d'été correct. Sans avant et arrière saison, le déficit est, pour l'économie insulaire, un véritable tsunami dont on mesurera les conséquences d'ici quelques temps. Pour autant, l'ensemble des acteurs institutionnels se sont mobilisés pour limiter la casse. Avec 33 % du PIB contre seulement 7 % au niveau national, le tourisme reste le principal levier économique de l'île en termes de valeur ajoutée. Et si la Corse a accueilli, en 2019, 2,7 millions de touristes, les chiffres de 2020 laissent apparaître une chute de 48 %. Sans compter les conséquences pour ce qui est des emplois. Face à ces chiffres inquiétants, la stratégie consiste à réagir de manière à éviter une année 2021 tout aussi catastrophique. D'autant que l'avant saison ressemble comme deux gouttes d'eau à la précédente. Pire encore puisque tout ce qui relève de l'hôtellerie, les bars et la restauration est à l'arrêt depuis la fin octobre à l'exception d'une courte pause pour les fêtes de Noël. Du côté des institutionnels, la réaction ne s'est guère faite

attendre avec une dotation de 116 millions d'euros dans le cadre de la nouvelle programmation européenne et 33 millions d'euros décrochés via un Plan de Relance Européen post-covid. À cela s'ajoute l'intégration de l'observatoire Reg Hub du Comité des Régions qui œuvre sur l'application des réglementations européennes et l'obtention, pour la CdC, d'une labellisation en tant que Centre d'Information Europe Direct. Autant d'atouts qui ajoutés à une stratégie général qui semble tenir la route, pourrait permettre à l'île d'amorcer une nouvelle dynamique en matière de tourisme. Mais le temps presse et l'absence de réelle visibilité quant à la réouverture de l'ensemble des commerces (mi-mai pour certains, mi-juin pour d'autres) vient rogner un peu plus sur la saison. En espérant, avec la campagne de vaccination, que la crise sanitaire soit définitivement derrière nous après l'été...

• Philippe Peraut

L'ATC leader de la communication du projet européen « Wintermed »

La Méditerranée en hiver, tel est le nouveau pari de l'ATC. Et sans doute l'un des plus originaux (audacieux?). Derrière l'acronyme de « Wintermed » se cache le renouveau de la destination corse. Objectif pour les grandes destinations balnéaires partenaires, sortir de la dépendance du concept « Sea, sand and sun » [mer, sable et soleil]. Grèce, Italie, Espagne, Croatie, Chypre et France prônent l'union sacrée pour faire front et étaler la saison. L'ATC a été désignée comme chef de file de la com de ce concept à l'échelle européenne et transnationale. Ce changement d'image débute avec un cap important sur le patrimoine. Et bien sûr, un clin d'oeil sur la Corse, particulièrement riche dans ce domaine. Ainsi, c'est la tour de Capu du Muru qui se trouve en Une du site européen créé pour la circonstance et sur les grandes affiches diffusées par chaque Etat partenaire. Le tout pour un montant budgétaire de l'ordre de 2,650 millions d'euros. La restitution de ce programme est prévue pour 2022 dans l'île...

Marie-Antoinette Maupertuis, Conseillère Exécutive, Présidente de l'ATC

« La Corse a une belle carte à jouer dans le renouveau qui s'amorce »

Conseillère Exécutive en charge des affaires européennes, membre du Comité Européen des Régions et Présidente de l'ATC, Marie-Antoinette Maupertuis évoque les perspectives à venir pour le tourisme insulaire, mis à mal l'été dernier en raison de la crise sanitaire.

Quelle analyse faites-vous de la saison 2020 ?

La Corse est entrée dans la crise sanitaire au moment même où la saison devait débiter. Notre île a été coupée du monde pendant 3 mois, d'où un choc dévastateur amplifié par le caractère insulaire de la destination. Le tourisme, principal contributeur de l'économie insulaire, fort de ses 33% du PIB, contre 7,4% pour la moyenne nationale, s'est littéralement effondré. Une chute qui a accompagné une crise historique. Avec en corollaire, des socio-professionnels au bord du gouffre. A titre d'exemple, il convient de noter qu'entre le 1er Mars et le 28 juin les réservations ont chuté de 75%. Mais le scénario catastrophe a malgré tout été évité de justesse.

Comment ?

Les mois de juillet-août nous ont permis de relever la tête. La politique de réassurance sanitaire mise en place avec le Conseil Exécutif (demande de green pass, message d'une île « destination confiance » label « safe corsica » pour les socio-pros et transporteurs.) s'est révélée être un critère d'attractivité de taille auprès des voyageurs. A l'issue du premier confinement, La Corse figurait parmi les destinations les plus vendues sur le marché France ! Les indicateurs de la reprise se profilaient avec une arrière-saison prometteuse. Mais en septembre, le classement de la Corse en « zone rouge » a été un nouveau coup dur. Conséquence, cette année, la chute de fréquentation a été de 48%. A titre de comparaison, la Corse a accueilli en 2019 2,7 millions de touristes et jusqu'à 380.000 touristes par jour en période de pointe estivale.

Quelles pertes au niveau financier et de l'emploi ?

Avec plus de 1,5 milliard de pertes et 4000 emplois détruits, nous mesurons combien se jouent des drames humains derrière les chiffres. Le tableau est sombre. Tout l'enjeu est de casser cette spirale infernale et de tracer des perspectives de sauvegarde du tissu productif comme de relance de l'activité. Car nous savons que l'envie de voyager demeure. C'est de bon augure pour la saison 2021.

Comment analysez-vous les indicateurs ?

Les touristes sont prêts à casser leur tirelire et à dépenser davantage que par le passé pour s'offrir des moments de détente et d'évasion. Et ce, dans un contexte de déplacements plus locaux, d'une demande accrue de découvertes patrimoniales et d'activités pleine nature dans la perspective d'un été qui sera « franco-français ». Dans le renouveau qui s'amorce, la Corse a une belle carte à jouer pour se positionner



en tête du peloton des destinations les plus prisées. Et transformer ainsi les attentes en atouts. Car l'été arrive à grands pas avec son lot de questions. Le calendrier de réouverture progressive fixé par le gouvernement sera-t-il tenu ? Et dans l'affirmative, faudra-t-il un certificat sanitaire anti-Covid comme le suggère l'Europe ? En tout état de cause, nous restons bien évidemment mobilisés. En trouvant le point d'équilibre entre sécurité sanitaire et développement économique qui seront, une fois de plus, notre marque de fabrique.

Quels seront vos grands axes pour redynamiser le tourisme insulaire ?

Sur le front de la relance, nous lançons ce mois-ci un appel à projets avec l'Etat via le PEI et la CDC en direction des TPE-PME du secteur touristique fortement impacté par la crise. Dans ce droit fil, plusieurs opérations seront subventionnables. Au niveau des attributs spécifiques de l'ATC, nous avons abondé notre budget promotionnel. Il sera de 6,3 millions d'euros. Autant dire que la politique marketing va à nouveau battre son plein pour faire rayonner l'image de la Corse sur les différents marchés. Les opérations de tourisme de proximité pour des « Corses qui redécouvrent la Corse » seront également reconduites. Sans perdre de vue notre volonté de nous réinventer. Voilà le fil rouge. Etaler la saison. Tourner le dos au slogan « soleil et plages », miser sur les savoir-faire tirés de l'oubli et faire de l'identité un vecteur d'attractivité touristique. Pour cela, des projets structurants conçus à l'échelle Européenne accompagnent la transition du tourisme Corse. « A via San Martinu » ou encore Wintermed (la méditerranée en hiver) sortiront de terre prochainement.

• Interview réalisée par Philippe Peraut

Le bio garde la cote

La pandémie a aussi bouleversé notre rapport à l'alimentation. Nous voulons du bon, et tant que faire se peut, du bio. Une ambition domestique qui va dans le sens de la politique européenne. Pour une fois, tout le monde est sur la même longueur d'onde. Reste à ce que les agriculteurs et les réseaux de distribution puissent satisfaire la demande.



Nouveau règlement bio

Le nouveau règlement européen sur l'agriculture biologique est reporté d'un an, il entrera en vigueur le 1er janvier 2022. La faute au coronavirus qui a contrarié les travaux préparatoires du droit dérivé de tous les États membres. Il faut dire que l'Europe, dans sa stratégie « *de la ferme à la fourchette* », ambitionne d'atteindre 25 % de terres cultivées en bio d'ici 2030 contre 8 % aujourd'hui. Les nouvelles règles européennes s'appliqueront à toutes la chaîne du bio, des producteurs aux distributeurs, en passant par les transformateurs. L'objectif est d'assurer plus de traçabilité et de qualité. La Commission européenne entend stimuler la demande et l'offre et renforcer la durabilité de l'agriculture biologique. Elle veillera à ce que les Programmes stratégiques nationaux s'inscrivent dans cette trajectoire, en réservant à l'AB entre 10 % et 15 % du budget de la PAC (politique agricole commune), via les écorégimes. Pour pousser à la conversion,

la Commission veut stimuler la demande des consommateurs, en communiquant sur les avantages environnementaux, économiques et sociaux de l'agriculture biologique.

Des courses à l'assiette

Selon le 18e baromètre de la consommation et de perception des produits biologiques en France réalisé par Spirit Insight pour l'Agence bio, la popularité du bio n'a pas faibli malgré la crise sanitaire, bien au contraire. L'appétence pour le « *manger sain* » en plein essor depuis 2019 semble s'installer durablement dans les préoccupations alimentaires des Français. Le nombre de nouveaux consommateurs de produits bio en France a continué à progresser. La famille des consommateurs bio s'est étoffée de 15 % de nouveaux venus. En effet, près de 3/4 des Français en consomment au moins une fois par mois dont 13 % tous les jours : manger bio est désormais ancré dans le mode de vie de la majorité des Français.

D'après ce baromètre, on voit aussi émerger un nouveau consommateur plus « *locavore* », découvrant de nouveaux points de vente physiques ou en ligne pour ses courses, privilégiant les circuits courts, à l'image des associations pour le maintien d'une agriculture de proximité (AMAP), des magasins de producteurs et des exploitations agricoles elles-mêmes. Plus encore, en 2020, pour près de 6 Français sur 10, la consommation de produits locaux et de saison est devenue un « *acte militant* ».

Positivement bio

La politique agricole commune met le paquet pour inciter les agriculteurs à franchir le cap. Les incitations à la transition reposent sur trois financements principaux : l'aide à la conversion pour permettre aux producteurs de compenser les manques à gagner pendant la phase de conversion, l'aide au maintien pour soutenir les producteurs en place et un crédit d'impôt. Grâce à ces aides, en 20 ans la Corse a multiplié par 35 ses surfaces en filière bio. Aujourd'hui 15 % des surfaces agricoles utilisées (SAU) de l'île sont bio. Le bio représente 15 % de la production agricole en Corse. Depuis 20 ans, le nombre d'hectares cultivés en agriculture biologique a été multiplié par 35 sur l'île. Pour approvisionner l'ensemble des commerces insulaires vendant des produits bio locaux, le nombre de producteurs a été multiplié par 2,65 en dix ans pour atteindre aujourd'hui 396. Malgré cette accélération, la Corse reste dépendante en approvisionnement alimentaire. Le premier baromètre de la résilience alimentaire des territoires présenté le 8 avril pointe que l'île a moins de deux points de vente pour 10 000 habitants pour l'accès aux circuits courts. La production agricole est également insuffisante pour couvrir les besoins du territoire. La première pépinière d'entreprises agricoles installée à Ajaccio pourrait faire des émules et stimuler les porteurs de projets à sortir du bois. D'autant que le ministère de l'Agriculture a une enveloppe de deux milliards, concédée par la PAC, pour des programmes « *verts* ». Reste à voir quels programmes agroécologiques auront droit à cette manne financière. Suspens jusqu'à la publication d'ici l'été du plan stratégique nationale (PSN).

• Maria Mariana

Le climat, l'homme et son impossible équation

Il faut oser le reconnaître : la pandémie mondiale de Covid fait plus pour le climat et la planète que toutes les bonnes intentions officielles, le plus souvent non suivies d'effets. La loi climat, proposée par le gouvernement, a suscité un vent de révolte parmi les écologistes et il y a quelques semaines plus de cent mille personnes ont manifesté en France pour demander des mesures plus radicales. Force est cependant de reconnaître que l'humanité s'est mis la tête dans un nœud coulant qui, quoi qu'elle fasse, se resserre à chaque soubresaut dans un sens ou un autre.

Une démocratisation au niveau planétaire

Il y a seulement un demi-siècle, les quatre cinquièmes de l'humanité vivaient dans l'ignorance du « luxe » occidental : l'eau courante, la voiture, le chauffage et l'électricité à tous les étages. Encore qu'il faille préciser qu'au sein même des nations dites favorisées surnageaient des îlots de misère incarnés le plus souvent par un quart-monde (façon de désigner le tiers-monde au sein même des deux autres mondes : le libéral et le soviétique) ou encore les immigrés. Aujourd'hui, avec toujours de flagrantes inégalités, le « luxe »

exorbitant pour le Vivant, puisqu'il est tout simplement celui de notre survie. L'homme a certes tué des centaines de milliers d'espèces au cours de la sixième extinction débutante. Mais le Vivant sera le plus fort. À l'inverse, l'homme pourrait bien faire partie de cette extinction massive. Nous savons que si les 7 milliards d'humains bénéficient des mêmes avantages que ceux octroyés aux Occidentaux autant nous tirer tout de suite une balle dans la tête. Mais comment refuser aux trois quarts du monde ce qui nous a bénéficié pendant des décennies ?

La Chine en leader mondial

Moralement c'est tout à fait indéfendable, mais surtout parfaitement impossible à imposer. La doxa marxiste affirmait que le prolétariat était par excellence la classe sociale messianique. C'est elle qui portait l'esprit de la révolution et la grande transformation d'une humanité soumise à la tyrannie capitaliste en une société idéale où l'homme deviendrait un frère pour l'homme. L'échec est patent sur le plan des expériences passées. Mais surtout le prolétariat, la classe sociale qui produit, est désormais massivement situé en Asie et en Afrique. La Chine de par son régime dictatorial, sa capacité d'obéissance nationaliste, sa culture confucéenne est appelée à devenir le leader du monde consumériste. Les routes de la soie lui ouvriront tous les marchés. Son seul souci va être de ne pas ruiner les pays consommateurs faute de quoi elle ne parviendra plus à écouler ses marchandises. C'est la revanche sur la guerre de l'opium qui vit les grandes puissances occidentales imposer la plantation de l'opium à la Chine et son partage indécemment au profit de l'Occident. Force est de constater que cette boulimie productiviste et donc consumériste ne va

pas dans le sens d'une amélioration des mesures prises en faveur du climat.

Et un problème à l'interne

Le problème immédiat pour nos sociétés est cependant à l'interne. Nous savons que le mal se situe à la base, dans nos instincts de consommateurs. Nous vivons en Occident ce que nous vivrions à une échelle gigantesque si chaque être humain recevait une part égale du luxe dont nous bénéficions. Il faudrait que nous baissions drastiquement notre niveau de consommation, que nous acceptions de revenir à des critères de vie plus spartiates, qu'enfin nous consommions ce qui est produit sur place, que nous réparions plutôt que de jeter et d'acheter à nouveau. Bref, il faudrait que nous perdions toutes ces habitudes acquises depuis les débuts de la révolution industrielle et que nous révisions à la fois la notion du bonheur et celle du progrès. Or, la première grande révolte du XXI^e siècle a justement été provoquée après une mesure écologique (d'ailleurs absurde) la hausse du prix du gasoil. Cela a donné la longue protestation des Gilets jaunes, cruellement réprimée par le pouvoir. Les pauvres n'acceptent pas que soient remis en cause les acquis des générations précédentes comme la libre circulation des véhicules. Qu'on le sache, les misérables refusent d'être sacrifiés sur l'autel d'une écologie souvent comprise (à tort) comme un caprice de bobo. L'équation reste pour l'instant un postulat dont personne n'a encore trouvé la solution.

• GXC



occidental n'est plus simplement une tentation pour les deux tiers de l'humanité, c'est une réalité. Et au sein des sociétés occidentales, la production à bas prix produite essentiellement en Asie a permis de démocratiser tout ce qui hier apparaissait comme inaccessible : télévisions, électroménagers, voitures, etc. Mais, comme toujours dans l'existence, tout a un prix. Et ce prix est

PLU d'Aiacciu/Ajaccio : annulation partielle

Par jugement publié le 8 avril 2021, le Tribunal administratif de Bastia a annulé* d'importants zonages constructibles du plan local d'urbanisme de la commune d'Aiacciu/Ajaccio, PLU que U Levante avait déféré le 7 février 2020. La CDC s'était constituée intervenant volontaire.



▲ Photo 1 : SECTEUR DE LA PIETRINA : quatre hectares du « poumon vert » sauvés du béton

Le rapporteur public a hésité entre une annulation totale ou une annulation partielle, c'est dire le grand volume des illégalités constatées et relevées par les juges :

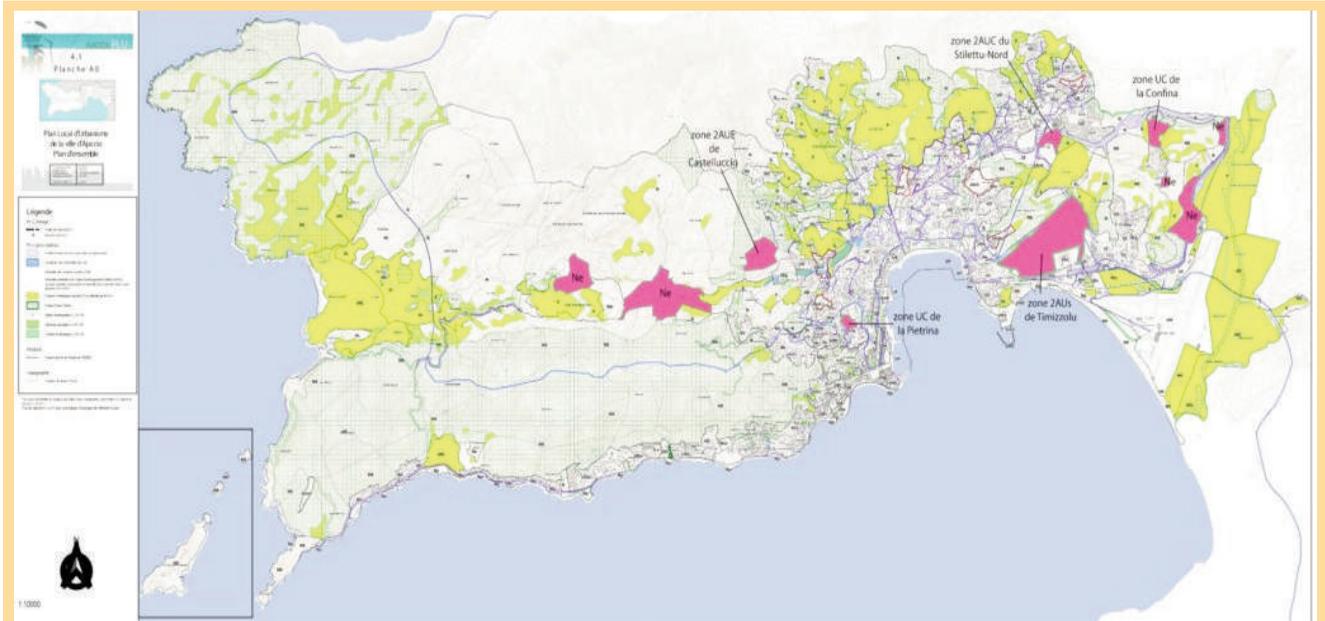
1 – une surévaluation du besoin en logements (« Il s'ensuit que la commune d'Ajaccio a surestimé le besoin en logements ») : **2 600 logements en trop selon le TA ! les calculs municipaux étaient donc FAUX.** U Levante regrette que le tribunal n'ait cependant pas, en définitive, retenu ce motif d'annulation, au motif que l'ouverture à l'urbanisation des futures zones sera subordonnée à une révision ou modification du PLU !

2 – quatre zonages ne respectant pas la loi Littoral car envisagés en discontinuité de l'urbanisation existante. Ce sont les **19,61 hectares du zonage 2AUE de Castelluccio**, les **10,78 hectares du zonage UC de La Confinia**, les **8,44 hectares du zonage 2AUC du Stiletto-Nord**, les **57,85 hectares du secteur Ne de Mariuccio**, les **2,07 hectares du secteur Ne de Confinia**, les **27,37 hectares du secteur Ne de Prunelli**, les **22,15 hectares du secteur Ne de St Antoine**.

3 – deux zonages dans les espaces proches du rivage : les **48,1 hectares du zonage 2AUs de Timizzolu** et un secteur de **4 hectares**

du zonage UC de La Pietrina. L'annulation de ces deux zones encore vierges de toute construction sont une particulière satisfaction pour notre association et, n'en doutons pas, pour le collectif de riverains « *Sonniu d'Ortu* » de la Pietrina. (Cf photo 2)

4 – à propos des espaces stratégiques agricoles (ESA) et comme démontré par U Levante : pour les juges « *c'est à tort que la commune d'Ajaccio a classé 177 hectares de terrains en espaces stratégiques agricoles* » alors que, « *par ailleurs, 69 hectares de terres auraient dû faire l'objet d'un tel classement* ». **69 hectares de vrais ESA non retenus et 177 hectares de faux ESA**



▲ Photo 2 : Localisation des zonages annulés :

**Le TA a donc annulé la constructibilité de 200 hectares soit 2 000 000 m² !
Les superficies annulées sont donc très loin d'être anecdotiques !**

déclarés ESA cela fait tout de même beaucoup d'« erreurs »! U Levante regrette que ces surfaces très conséquentes n'aient pas conduit le TA à annuler totalement le PLU d'Aiacciu. La jurisprudence liée au PADDUC

est en construction, elle n'est pas stabilisée. Hélas, et en Corse on a l'habitude, l'État, lui, n'a pas déféré au TA ces nombreuses et importantes illégalités. Cette fois-ci, la CDC l'a fait.

U Levante va interjeter appel de cette décision du TA de Bastia.

• Association « U Levante »

TÉLÉCHARGER LE JUGEMENT

<https://www.ulevante.fr/wp-content/uploads/2021/04/PLU-Aiacciu-jument-annulation-partielle.pdf>

**Visitez notre site internet
www.journaldelacorse.corsica**

Anniversaires : deux révoltes de libération

Le 25 mars 1821, l'archevêque de Patras lance un appel aux Grecs afin qu'ils se libèrent du joug ottoman. Un demi-siècle plus tard, à Paris, les habitants de la capitale se soulèvent contre la décision de la IIIe République de faire la paix avec les Prussiens.

La soif de liberté des Grecs.

Inspirés par les idéaux de la Révolution française, les Grecs de la péninsule balkanique se soulèvent contre le sultan de Constantinople espérant une aide de la Sainte Alliance et plus particulièrement de la Russie. Cette trahison n'est pas la première. Déjà le patriote grec, Rigas Velestinlis, réfugié à Vienne pour s'être battu pour une Grèce indépendante et démocratique, avait été livré par les Autrichiens aux Turcs qui l'avaient exécuté. Il avait combattu avec le général Bonaparte et était resté en contact avec lui. Lorsqu'ils entrent en insurrection les Grecs se retrouvent seuls.



Les Turcs en profitent pour commettre d'effroyables massacres d'autant que pendant deux ans les Grecs accumulent les victoires. La principale raison de la trahison autrichienne est la peur du chancelier Metternich de voir les idées révolutionnaires diffuser en Europe. La brutalité inouïe des Turcs, mais aussi leur volonté impérialiste finirent par pousser les grandes puissances européennes à intervenir. La France intervint par l'expédition française en Morée (Péloponnèse) en 1828. La Russie

déclara la guerre aux Ottomans la même année. Dès lors un mouvement de solidarité gigantesque se développa en soutien aux Grecs et contre l'Empire ottoman. Les Grecs reçurent l'aide de nombreux volontaires étrangers, les Philhellènes, les premières Brigades internationales de l'histoire, notamment des libéraux britanniques comme Lord Byron et français tels le colonel Fabvier ou encore corse comme notre compatriote le bandit Antomarchi dit Gallochio qui s'y couvrit de gloire. Finalement, au prix de souffrances inouïes et de 200 000 morts, les Grecs mettent fin à quatre siècles d'occupation ottomane et obtiennent leur indépendance par le protocole de Londres du 3 février 1830. Mais cette indépendance sera limitée à une petite partie de leurs terres, incluant l'Attique (Athènes), le Péloponnèse et le sud de l'Épire soit 700 000 habitants. Mais les insurgés l'avaient emporté.

Le patriotisme des Parisiens

Confronté à de sérieux problèmes de politique intérieure et à un mouvement ouvrier revendicatif, Napoléon III déclare la guerre à la Prusse le 19 juillet 1870. Un mois et demi plus tard, l'empereur capitule à Sedan le 2 septembre. La République est proclamée le 4 septembre. Les Allemands commencent le siège de Paris le 18 septembre période durant laquelle des idées révolutionnaires se propagent qui préparent la Commune se prépare. Le peuple volontaire vient grossir les rangs de la Garde nationale, qui devient une véritable armée, totalisant jusqu'à 350 000 hommes. Le nouveau gouvernement républicain signe le 28 janvier 1871 l'armistice cédant à l'Allemagne l'Alsace et la Lorraine. Paradoxe, l'Assemblée nationale, élue le 8 février, est majoritairement monarchiste et elle nomme

Adolphe Thiers, ancien ministre de l'Intérieur sous la Monarchie de Juillet, chef de l'exécutif. À l'aube du 18 mars, 6000 soldats envoyés par Thiers attaquent les Gardes nationaux qui gardaient les canons sur la butte Montmartre. Finalement, les soldats mettent crosses en l'air et arrêtent leur général. Dans la soirée du 18 mars le Comité central de la garde nationale s'installe à l'Hôtel de Ville. Dès le lendemain, il appelle à l'élection d'une Assemblée communale. Immédiatement il prend des mesures sociales dans le sens de la Commune : il rétablit la solde des Gardes nationaux et le moratoire des loyers et des échéances. L'élection d'une assemblée communale a lieu le 26 mars 1871. Dans une élection démocratique et représentative (plus de 230 000 citoyens participent au vote) les partisans de la Commune l'emportent largement. Le 28 mars les 90 élus, avec le peuple de Paris (environ 200 000 sur la place de l'Hôtel de Ville), proclament la Commune dans un immense enthousiasme. La Commune est une démocratie directe reposant sur une citoyenneté participative et active durant seulement 72 jours. C'est aussi une démocratie globale au niveau de chaque arrondissement et dans l'articulation entre la gestion d'un arrondissement et celle de la Commune de Paris. L'armée permanente est supprimée et la Garde nationale, dont les cadres sont élus, est seule chargée du maintien de l'ordre. Les femmes sont présentes durant toute la Commune et mènent une lutte pour l'émancipation et l'égalité. La Commune relève les salaires, bloque les saisies de logement, promulgue la laïcité. Les idéaux de la Révolution française inspiraient ces deux mouvements d'émancipation.

Éric Poli : « Lutter contre le gel, c'est compliqué et coûteux »

De Patrimonio à Figari, la vague de froid d'il y a deux semaines a causé de gros dégâts sur le vignoble insulaire. Président du Conseil Interprofessionnel des Vins de Corse, Éric Poli revient sur cet épisode de gel qui reste un phénomène rare, difficile à combattre.



Récemment, les températures négatives nocturnes n'ont pas épargné plusieurs viticulteurs insulaires dont les vignes ont été gelées...

Les trois appellations du sud ont été touchées (Sartène, Figari et Porto-Vecchio), ainsi que celle de Patrimonio. Le niellucciu, qui est un peu en avance cette année, est le cépage qui a été le plus touché. Il a gelé à -4 pendant une heure ou deux. A cette température-là, il ne résiste pas et meurt. Pour certains vigneron, il y a 20 à 30 % de dégâts, pour d'autres 50 à 60% de leur production a été impactée.

Ces épisodes sont-ils fréquents ?

Non, et c'est justement pour ça que le gel n'est pas indemnisé par le fonds des calamités. En Corse, les accidents climatiques et les épisodes comme celui-ci sont relativement rares. Ça arrive à peu près tous les vingt ans. Le dernier dont je me rappelle remonte à 2000 ou 2001. Malheureusement, quand nous sommes touchés, nous le sommes vraiment.

Peut-on s'assurer contre ce type d'événement climatique ?

Assurer des vignes, chez nous, c'est à la fois compliqué et relativement cher. Les assurances sont très onéreuses, avec des franchises où, en-deçà de 30% de dégâts, on ne vous indemnise pas. Au niveau national, seulement 25% des vigneron sont assurés. Les clauses sont trop importantes pour que cela soit réellement efficace. Aujourd'hui, nous ne bénéficions plus des aides du fonds des calamités agricoles car le gel est considéré comme un dégât assurable. Ce qui est problématique pour les vigneron touchés qui ne pourront pas fournir leur marché.

Quels sont les moyens pour lutter contre le gel ?

Il y en a beaucoup : fils chauffants, bougies, brûler de la paille pour faire un nuage de fumée ; il y a également les asperseurs qui permettent d'enrober le bourgeon du raisin. L'ODARC propose de nous aider là-dessus mais les outils sont très coûteux, et il faut savoir les maîtriser. Après, on peut se poser la question de savoir si ça vaut le coup quand ça arrive tous les vingt ans. Si ça devient répétitif, il faut vraiment étudier la chose. Certaines vignes sont peut-être gelées un peu plus souvent que d'autres. Lutter contre le gel, c'est compliqué et coûteux, même avec ces outils-là. D'autant qu'il y a des surfaces à couvrir.

Mi-avril, une réunion a eu lieu entre l'ODARC et les représentants de la filière viticole. Qu'avez-vous demandé ?

Nous avons fait part à l'ODARC de nos difficultés et de nos besoins. Il faut que ceux qui ont été véritablement touchés par cet épisode de gel puissent bénéficier d'une aide directe afin d'avoir un peu de trésorerie pour être encore là l'année prochaine. On a aussi évoqué de modifier le cahier des charges pour pouvoir acheter du raisin d'une autre appellation. Mais le jeune agriculteur qui a perdu sa récolte et qui, en plus, doit sortir une somme d'argent importante pour racheter son stock de raisin, ça lui fait double peine. On a donc proposé à l'ODARC d'étudier au cas par cas.

La crise sanitaire, le gel, les vigneron ne sont pas épargnés en ce moment. Comment voyez-vous l'avenir ?

Si je regarde ce qui passe de l'autre côté de la mer, je me dis qu'on n'est pas si mal lotis. Le coût est moins important chez nous qu'ailleurs. Il est vrai que le Covid puis maintenant le gel, ça fait beaucoup. Mais je pense qu'il faut en tirer les leçons. Il faut segmenter les marchés et ne pas en avoir qu'un seul. Il faut que tout le monde puisse avoir des marchés sur le continent et à l'étranger. Et peut-être aussi dans la grande distribution qui, malgré tout, tourne un petit peu. On survit avec ça. Il faut se réinventer un peu, apprendre à communiquer et à vendre différemment. Sans oublier que dans notre région, la solidarité peut fonctionner aussi entre les coopératives. On reste quand même une région assez dynamique, avec de bons produits. Il va aussi falloir qu'on ait de la clientèle cet été pour sortir de l'ornière. Pour l'instant, on tient le coup.

• Interview réalisée par A.S.

IVG : 14 semaines pourquoi pas, mais pas que ça !

J'éprouve le désagréable ressenti que plutôt que d'engager un combat qui pourrait certes être long et difficile, il est fait le choix d'une solution de l'immédiateté propre à la culture dominante d'aujourd'hui.



Simone Veil

En avril 1971, 343 femmes ont signé un manifeste qui a été publié par l'hebdomadaire de gauche Le Nouvel Observateur dans lequel elles affirmaient : « *Je déclare avoir avorté* ». Parmi elles figuraient de grands noms de la littérature, du cinéma, du barreau, de la cause féministe : Simone de Beauvoir, Catherine Deneuve, Marguerite Duras, Gisèle Halimi, Jeanne Moreau, Yvette Roudy, François Sagan... A cette époque, pour les pauvres ainsi que pour toutes celles qui craignaient ou subissaient le rejet parental, familial ou social, avorter était une pratique clandestine qui était le fait soit de « *faiseuses d'anges* » intervenant dans des conditions sanitaires déplorables, soit de professionnels de santé ignoblement cupides ou merveilleusement militants. Pour les riches ou celles qui avaient

la chance d'avoir des parents ou une famille à l'esprit ouvert, avorter c'était « *des vacances* » pour se rendre dans les cliniques ou hôpitaux de pays où était reconnu le droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Signer le manifeste était donc un acte de solidarité sociale et de combat pour la dignité car il signifiait refuser des situations d'inégalité et de danger et affirmait le droit de la femme à disposer de son corps. C'était aussi un acte courageux car avorter étant constitutif d'un délit, chacune des signataires risquait une condamnation pénale et encourrait qu'une partie de la société jetât l'opprobre sur elle. Aucune d'entre elles n'a cependant été poursuivie car le courant d'opinion en faveur d'une légalisation de l'IVG s'est affirmé et n'a cessé de se renforcer après la parution du manifeste. Et, quatre ans plus tard, a été adoptée la Loi Veil qui est apparue comme un compromis entre le respect de la volonté et du corps des femmes, et la prise en compte du respect de la vie.

Faillite de notre société

Ce mois d'avril, 343 femmes « *femmes et personnes pouvant vivre une grossesse* » ont signé une tribune qui revendique un allongement du délai de recours à l'IVG. Les signataires demandent qu'il soit fixé à 14 semaines et non plus à 12. N'ayant ni des compétences médicales, ni la prétention de m'ériger en gardienne d'une éthique, je me garderai d'approuver ou condamner cette revendication. Sachant que des femmes ont été confrontées à un refus d'avorter car ayant dépassé le cap fatidique des 12 semaines, j'aurais d'ailleurs plutôt tendance à ne pas fermer la porte. Cependant cette tribune suscite en moi la furieuse envie d'évoquer trois problématiques. D'abord je m'interroge sur la terminologie « *femmes et personnes pouvant*

vivre une grossesse ». Cette terminologie m'inquiète car elle suggère qu'au nom de je ne sais quelle conception d'égalité entre les sexes ou de légitime contestation de la « *femme pondueuse* », un certain féminisme accepterait qu'une grossesse soit menée à terme hors d'un ventre féminin. J'espère vraiment avoir mal compris... Autre interrogation, demander une prolongation 14 au lieu de 12 semaines n'est-il pas l'aveu que notre société est en échec ? En effet, cela révèle que près d'un demi-siècle après la loi Veil, nos structures éducatives, d'action sociale et médicales restent défaillantes. D'une part, car elles sont incapables d'informer et sensibiliser suffisamment pour éviter à la femme, jeune ou moins jeune, d'être enceinte sans l'avoir désiré. D'autre part, car les moyens manquent pour que le délai de 12 semaines soit respecté, y compris si une grossesse tardivement décelée ou signalée, impose une intervention urgente. Enfin je me demande si confrontée à une prise de conscience de cette faillite, on ne trouve à opposer qu'une « *speed solution* ». J'éprouve en effet le désagréable ressenti que les 343 signataires d'avril 2021 plutôt que d'engager un combat qui pourrait certes être long et difficile pour que l'on renforce l'éducation, la sensibilisation et la prise en charge, ont fait le choix d'une solution de l'immédiateté propre à la culture dominante d'aujourd'hui ; solution qui, sous couvert d'extension d'un droit accru à disposer de son corps, abandonne la femme aux conséquences douloureuses et traumatisantes de l'incapacité de la société à se doter d'outils de pédagogie, d'accueil, de prise en charge et de soutien. Alors 14 semaines pourquoi pas, mais pas que ça...

• Alexandra Sereni

Journal de la Corse
est le journal habilité pour publier

**Les Annonces Légales
et Judiciaires**

Dans les départements 2A-2B
Devis et attestation de parution
renvoyés dans l'heure

Contact : journaldelacorse@orange.fr
ou 04 95 28 79 41

**TRIBUNAL DE COMMERCE
D'AJACCIO**

1 – OUVERTURE DE PROCÉDURE

Par jugement en date du 12/04/2021, le tribunal de commerce d' Ajaccio a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sans administrateur à l'encontre de :

BELLEZZA (SARL)

2 Avenue Napoléon III
20110 PROPRIANO

Activité : Institut de beauté, esthétique, ongles, centre spa, vente de produits de beauté.

Enseigne :

RCS AJACCIO B 522 653 252 === 2010 B 242
Et fixé au 31/03/2021 la date de cessation des paiements

Mandataire judiciaire :

Maître Jean-Pierre CELERI
22 Cours Napoléon
20000 AJACCIO

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC de la présente décision auprès du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditor-services.com>

Le greffier,

Par jugement en date du 12/04/2021, le tribunal de commerce d' Ajaccio a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sans administrateur à l'encontre de :

MVL (SAS)

Chemin du Moru
20167 VILLANOVA

Activité : Vente au détail en gros demi gros de vêtements d'accessoires de mode de maroquinerie d'objets de décoration et de bijoux fantaisie.

Enseigne :

RCS AJACCIO B 820 387 918 === 2016 B 332
Et fixé au 13/10/2019 la date de cessation des paiements

Mandataire judiciaire :

Maître Jean-Pierre CELERI
22 Cours Napoléon
20000 AJACCIO

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au

BODACC de la présente décision auprès du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditor-services.com>

Le greffier,

MARCELLI FAMILY
Société par actions simplifiée

Au capital de 1.000,00 €

Lotissement A Torra

Sagone

20118 VICO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à SAGONE du 31/03/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : MARCELLI FAMILY

Siège : Lotissement A TORRA, Sagone, 20118 VICO

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : La création, l'acquisition, la prise ou mise en location-gérance de tous fonds de commerce de restauration, crêperie, et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets connexes.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente :

Mme MARCELLI MARIE-FRANCOISE, Née le 18 février 1976 à MARSEILLE (13), demeurant Lotissement A Torra Sagone, 20118 VICO
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

POUR AVIS, La Présidente.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CALENZANA en date du 8 avril 2021, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : IMPERIO IMMOBILIARE,

Siège social : Chemin Saint Antoine, Route de Calenzana, C/O Imperio Dominique, CALENZANA (Corse)

Objet : - L'acquisition, la construction, et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis et édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; la prise de tous intérêts et participations dans toutes les sociétés ;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 10 000 euros

Gérance :

- **Domenico IMPERIO**, demeurant chemin St Antoine, CALENZANA (Corse),

Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : AU registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant.

Maître Philippe GAILLOT-BARTOLI

Avocat au Barreau d' Ajaccio

10 Avenue de Paris

20000 AJACCIO

BASTELICACCIA

Société civile immobilière

au capital de 1 000 euros

Siège social : Lotissement Pernicaggio

Zone artisanale de Caldaniccia

Lotissement n° 12 Mezzavia

20167 SARROLA CARCOPINO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SARROLA CARCOPINO du 14 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : BASTELICACCIA

Siège social : Lotissement Pernicaggio - Zone artisanale de Caldaniccia Lotissement n° 12, Mezzavia, 20167 SARROLA CARCOPINO

Objet social : L'acquisition de biens immobiliers, administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Joseph ANTONETTI
Demeurant Route du Lazaret, Quartier Aspetto, 20090 AJACCIO

Clauses relatives aux cessions de parts :

Agrément requis dans tous les cas.

Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

ANNONCES LÉGALES

Étude de Maître Stéphane VOGLIMACCI
Notaire associé à PROPRIANO
Résidence du Port, 2 Rue des Pêcheurs

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Stéphane VOGLIMACCI, Notaire membre de la Société Civile Professionnelle « Stéphane VOGLIMACCI, notaire associé », titulaire d'un Office Notarial à PROPRIANO (Corse du Sud) Résidence du Port, 2 Rue des Pêcheurs, le 14 avril 2021 a été constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :

« L'activité d'épicerie, caviste, restauration, débit de boissons sur place et à emporter, toute participation dans toute affaire, de même nature par voie de création de société nouvelle, d'apport, de souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, associations en participation ou autrement »

Dénomination : PVAA EPICERIE

Siège social : GROSSETO-PRUGNA (20166), Porticcio 429 Boulevard Marie-Jeanne Bozzi. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR)
Cessions d'actions en cas de pluralité d'associés : toutes les cessions sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers des actions.

L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et se termine le TRENTE ET UN DÉCEMBRE de chaque année.

Président : Le président est Madame Dominique Paule FERRERO, demeurant à ALATA (20167) Hameau de Tuscia.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO

Pour avis, Le notaire.

Henri PINNA – Joseph MELGRANI –
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT
Notaires associés

6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 AJACCIO

Tél. : 04.95.51.75.75 - Fax : 04.95.51.15.55

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par Maître Louis-Valery VERGEOT en date du 8 mars 2021 enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'AJACCIO le 6 avril 2021 sous la référence 2021 N 00200.

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : **Société Civile** régie par les dispositions du Titre IX du Livre III du Code civil, et par les statuts.

Dénomination sociale : SCI STELLA DI MACHJA
Capital social : 1.000,00 €, divisé en 100 parts de 10,00 € chacune, souscrites et réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports respectifs.

Siège social : GROSSETO PRUGNA (20166), Résidence du Golfe, 9 Allée des Lauriers, Porticcio.

Objet social : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou

achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la mise à disposition gratuite au profit d'un ou plusieurs associés et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. (...)
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraires : 1.000,00 Euros
Gérant : Monsieur Raymond Maurice Dominique VINCENTI, demeurant à PORTICCIO (20166), Résidence du Golfe, nommé pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis, Me Louis-Valery VERGEOT, notaire.

Maître Philippe GAILLOT-BARTOLI
Avocat au Barreau d'Ajaccio
10 Avenue de Paris
20000 AJACCIO

HOLDING JVA

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros

Siège social : Lotissement Pernicaggio
Zone artisanale de Caldaniccia
Lotissement n° 12 – Mezzavia
20167 SARROLA CARCOPINO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SARROLA CARCOPINO du 9 avril 2021 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : HOLDING JVA

Siège : Lotissement Pernicaggio - Zone artisanale de Caldaniccia - Lotissement n° 12 - Mezzavia, 20167 SARROLA CARCOPINO

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : L'acquisition pour son propre compte et la gestion de toutes valeurs mobilières cotées en bourse ou non cotées, de toutes parts sociales ou actions, la prise de participation dans toutes sociétés, la gestion et la gérance desdites participations.

- La détermination active de la politique commerciale et la prise de décision d'orientation stratégique à l'égard de l'ensemble des filiales.
- Toutes activités d'études, de conseil et d'assistance auprès de ses filiales.

- La location de ses immeubles et tous matériels et aménagements destinés à faciliter les activités de ses filiales

- Le cautionnement personnel et solidaire à l'égard de ses filiales

- L'acquisition et la location de biens immobiliers.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription

en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :

Monsieur Joseph ANTONETTI Demeurant Route du Lazaret, Quartier Aspretto, 20090 AJACCIO est nommé pour une durée illimitée. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

POUR AVIS, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 février 2021, il a été créé une société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société A Responsabilité Limitée (S.A.R.L.)

Dénomination sociale : LUMILED

Durée : 99 ans

Siège social : Hameau de Cavo, Zonza, 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO

Capital social : 1 000,00 €

Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger, tous travaux d'installations d'équipements électriques.

Gérant : Monsieur Florian, André, Michel, demeurant Hameau de Cavo, Zonza, 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO

Immatriculation : au RCS d'AJACCIO

Pour avis, Le gérant.

LECOIN.D

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 1 000,00 €

Siège social : ZI de Pernicaggio
20167 SARROLA CARCOPINO
892 224 916 RCS AJACCIO

AVIS DE PUBLICITÉ LÉGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique du 28 février 2021, il résulte que :

- L'objet social de la société a été étendu, à compter du 01/03/2021, aux activités suivantes : Achat-vente de biens mobiliers d'occasion ou neuf. Achat-vente de métaux précieux. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention :

La société a pour objet : Dépôt-vente de biens mobiliers d'occasion ; Achat-vente de biens mobiliers d'occasion.

Nouvelle mention :

La société a pour objet : Dépôt-vente de biens mobiliers d'occasion ; Achat-vente de biens mobiliers d'occasion ou neuf ; Achat-vente de métaux précieux.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, le représentant légal.

Maitre Philippe GAILLOT-BARTOLI
Avocat au Barreau d'Ajaccio
 10 Avenue de Paris
 20000 AJACCIO

ROCH
Société civile Immobilière
en cours de transformation en société à
responsabilité limitée
Au capital de 16 000 euros
Siège social : 6 Rue des Trois Marie
20000 AJACCIO
882 058 654 RCS AJACCIO

AVIS DE TRANSFORMATION EN SOCIÉTÉ PAR ACTION SIMPLIFIÉE

Suivant délibération en date du 14 avril 2021 l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société par action simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Le siège social de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital reste fixé à la somme de 16 000 euros, divisé en 1600 parts sociales de 10 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Dénomination

Ancienne mention : ROCH

Nouvelle mention : J.R

Objet social modifiée :

L'acquisition et la ventes de biens immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, la location nue, meublée avec sans services de nature para hôtelières, la location de gîtes et chambres d'hôtes, la petite et grande restauration, l'aménagement desdits biens immobiliers et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

Monsieur Thierry ZEVACO, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme, la Société est Présidée pour une durée illimitée par :

Monsieur Thierry ZEVACO, Demeurant Résidence Les Palmiers - Bât C - Avenue Maréchal Moncey - 20090 AJACCIO, Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO

Pour avis, La Gérance.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Sandra FRAU, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée dénommée "ROMBALDI, FORT, BARTOLI, QUILICHINI ET CELERI, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial, le 1er avril 2021, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'AJACCIO, le 13 avril 2021, références 2021 N 00210 il a été cédé par : La Société dénommée **CLARIS NUTRITION**, Société à responsabilité limitée agricole au

capital de 7622,45 €, dont le siège est à AJACCIO (20000), 11 Avenue Impératrice Eugénie, identifiée au SIREN sous le numéro 419 257 308 et immatriculée au RCS d'AJACCIO.

Au profit de La Société dénommée **L'ARMONY**, Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 €, dont le siège est à AJACCIO (20000), Immeuble Les Alcyon-Parc Berthault, identifiée au SIREN sous le numéro 894 160 597 et immatriculée au RCS d'AJACCIO

Un fonds artisanal de salon de coiffure, coiffure à domicile sis à AJACCIO (20000), Immeuble Les Alcyons, Parc Berthault, connu sous le dénomination professionnelle **CLARISSE COIFFURE**, et pour lequel il est immatriculé au répertoire des métiers de AJACCIO, sous le numéro 419 257 308.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte et en a la jouissance par la prise de possession réelle et effective à compter de ce même jour. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70.000,00 EUR), s'appliquant : aux éléments incorporels pour SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (65.000,00 EUR) et au matériel pour CINQ MILLE EUROS (5.000,00 EUR). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion, le notaire.

PLEIN SUD

Société À Responsabilité Limitée

au capital de 2 000,00 €

Siège social : Pôle d'Activité de Porticcio

Porticcio

20166 GROSSETO PRUGNA

819 305 558 RCS

CHANGEMENT DE DIRIGEANT

Suivant décisions de l'associé unique du 13 avril 2021 :

- **Marina, Marie, Joséphine, Nicole FONDACCI**, née le 24/11/1988 à AJACCIO, demeurant Lieu-dit Rotajolo Résidence Emily plage d'Agosta, ALBITRECCIA (Corse), a été nommée gérante, en remplacement de **Mathieu FONDACCI**, gérant démissionnaire.

La date d'effet est fixée au 30/04/2021.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, la gérance.

AVIS DE CESSION D'UN FONDS ARTISANAL

Suivant acte sous seing privé en date du 18 février 2021 à Sainte Lucie de Porto-Vecchio, enregistré au Service des Impôts des Entreprises d'Ajaccio, le 06/04/2021, Dossier 2021 00013518, référence 2A04P31 2021 A 00438,

Monsieur Florian VIENNOT, vendeur, demeurant Hameau de Cavo, Zonza, 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO,

a cédé à

la **SARL LUMILED**, acheteur, dont le siège social est situé Hameau de Cavo, Zonza, 20144

SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO, **un fonds artisanal de travaux d'installation d'équipements électriques**, situé et exploité à SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO, au prix de 23 000 €.

La date de l'entrée en jouissance a été fixée au 1er avril 2021.

Les oppositions seront reçues chez SARL LUMILED, dont le siège social est situé Hameau de Cavo, Zonza, 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO où il a été fait, à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les 10 jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour insertion.

« HPJ »

Société par actions simplifiée

Au Capital de 8 001 000,00 euros

Siège social : 3 Rue Maréchal ORNANO

20000 AJACCIO

RCS AJACCIO 850 108 168

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Par assemblée générale extraordinaire en date à Ajaccio du 31 mars 2021, la collectivité des associés a décidé de modifier l'objet social de la société à compter du 31 mars 2021 et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. L'objet social de la société est désormais :

Nouvelle mention :

Article 2.- Objet

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- L'acquisition d'ensembles immobiliers destinés à une activité hôtelière,
- La création, l'acquisition et l'exploitation de tout fonds commercial d'hôtel, de résidence hôtelière, et d'hébergement touristique assorti de prestations hôtelières.

Le reste de l'article demeure sans changement.

L'inscription modificative correspondante sera effectuée auprès du greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, Le Président.

MOBILIER DECO

Société à responsabilité limitée en liquidation

dont le liquidateur est

Monsieur Paul-Marie CHIARELLI

au capital de 50 000 euros

Siège social : RN193 VALROSE

20290 BORGIO

493 103 469 RCS BASTIA

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par AGE du 31/12/2020, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Paul-Marie CHIARELLI, pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 31/12/2020. Radiation du RCS de BASTIA.

ANNONCES LÉGALES

SARL MARY

S.A.R.L. au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 10 Rue Cardinal Fesch
20000 AJACCIO
R.C.S : AJACCIO B 350 971 685

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31/03/2021, il résulte que :

Les associés, statuant au vu du rapport du Liquidateur ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;
- décidé la répartition du produit net et de la liquidation ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/03/2021.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO. Mention sera faite au RCS : AJACCIO.

Pour avis,

SOFAB

SAS au capital de 1 250 000 euros
Siège Social : Rue Simon Castelli
20137 PORTO VECCHIO
538 630 914 RCS AJACCIO

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes du procès-verbal des décisions unilatérales de l'associée unique en date du 1er avril 2021 :

- Le capital social a été augmenté de 237 500 euros pour être porté à 1 487 500 euros :

Ancienne mention : Capital : 1 250 000 euros,
Nouvelle mention : Capital : 1 487 500 euros.
L'article "Capital social" des statuts a été modifié en conséquence.

- L'objet social a été étendu à l'activité de prestations de services de logistique :

Objet social :

Ancienne mention : le négoce en gros de ciment, la fabrication d'agglomérés et de tous éléments de construction préfabriqués à base de ciment, l'ensachage de ciment, l'entretien et la réparation de machines et véhicules automobiles lourds et légers pour son propre compte et pour le compte des sociétés du groupe, le transport public de marchandises.

Nouvelle mention : le négoce en gros de ciment, la fabrication d'agglomérés et de tous éléments de construction préfabriqués à base de ciment, l'ensachage de ciment, l'activité de prestataire logistique, le transport public de marchandises, l'entretien et la réparation de machines et véhicules automobiles lourds et légers pour son propre compte et pour le compte des sociétés du groupe.

L'article "Objet" des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, le représentant légal.

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE MARCHÉ DE TRAVAUX

Dénomination de la personne qui passe le marché :

**COMMUNE DE CUTTOLI-CORTICCHIATO
Casarimaccio
20167 CUTTOLI-CORTICCHIATO**

Tel : 04.95.25.61.36

Fax : 04.95.25.86.87

E-mail : communecuttoli@wanadoo.fr

Objet du marché :

Réhabilitation des routes communales San Petru.

Lot unique

Procédure :

Marché selon une procédure adaptée

Pièces à produire :

Voir règlement de la consultation art. 5

Critère de sélection des offres :

Prix : 40 %

Valeur technique : 60 %

Date et lieu de remise des offres :

le vendredi 21 mai 2021 à 12 h00

Délai de validité des offres :

90 jours à compter de la date de remise des offres

Retrait des dossiers par voie électronique :

<https://www.achatspublicscorse.com/>

Acheteur public : mairie de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Date d'envoi de l'avis à la publication :

13 avril 2021

ELEC.ENERGIE 20

SASU à capital variable et associé unique

Siège social : 5121 Scaraccia

20133 UCCIANI

Capital social variable : 1000 € capital

minimum 100 €

Numéro SIREM : 840 428 965 RCS d'AJACCIO

AVIS DE MODIFICATION

L'associé unique a décidé, en date du 1er avril 2021 de :

- Transformer la SASU en SAS (société par action simplifiée). Les articles 1 et 2 des statuts ont été modifiés, en conséquence.

- Augmenter le Capital Social de 1 000 euros à 2 000 euros par l'apport en numéraire du nouvel associé Mme Angelina VELA.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Laurent GENOVINI, 5121 Scaraccia 20133 UCCIANI, demeure Président de la Société.

Pour avis et mention.



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

**COLLECTIVITÉ DE CORSE
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU Cedex 1**

Tél : +33 495516464 - Fax : +33 495516621

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'organisation des activités de sylviculture et d'entretien du domaine forestier de la Collectivité de Corse.

Numéro de référence :

2021-9DFP-0057

Date limite de remise des offres :

17 mai 2021 à 14h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante :

<https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication :

15/04/2021



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

**COLLECTIVITÉ DE CORSE
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU Cedex 1**

Tél : +33 495516464 - Fax : +33 495516621

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Fourniture, sérigraphie, livraison et stockage d'objets publicitaires de la Collectivité de Corse - RELANCE

Numéro de référence : 2020-COM-0434

Date limite de remise des offres :

Mercredi 12 mai 2021 à 16 heures

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante :

<https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication :

14.04.2021

Selon l'arrêté du 21 décembre 2012, modifié par arrêté du 7 décembre 2020, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales le prix de la ligne de référence des annonces légales pour l'année 2021 est fixé au tarif de base de 4,07 euros pour la Corse-du-Sud et la Haute-Corse.

Maison Carlotti : Plus d'un siècle de savoir-faire

Carlotti, la maison est connue comme le « *loup blanc* » pour le plus grand plaisir des papilles bastiaises. Période de Noël, suivie des galettes de rois brioches et frangipanes qui font leur apparition et le traditionnel campanile aux rameaux, le tout pour arriver à Pâques avec Rois lion, poules, œufs, nounours, licorne, camions de pompier, au choix chocolat au lait, à croquer, blanc, nougatine et des armées de Pikachu « *Pokémon* » faits maison, livrés dans les 4 points de vente.



Tout a commencé en 1886 avec l'arrière-grand-père Mateuccio qui ouvre une boulangerie à la Citadelle de Bastia. Là-bas, tout est cuit au four à bois, il y vend d'excellents pains. À l'âge de 9 ans, son fils Emile, grand-père de Emile et Michel, commence à travailler avec lui. Plus tard il déménage pour s'installer place d'Armes car la boulangerie est mieux placée. 1960 : Joseph le papa de Emile et Michel passe son CAP, il franchit une étape et devient pâtissier. C'est la première grande évolution

dans l'histoire des boulangeries Carlotti. 1970 : Joseph ouvre une boulangerie-pâtisserie équipée d'un labo très moderne pour l'époque bd. Paoli. C'est là, que les deux « *champions* » à l'âge de l'insouciance, 15 ans, au sortir de l'école venaient voir travailler le père au magasin et sont « *tombés dedans* » ils y resteront une vingtaine d'années. En 1993, à la retraite du papa, ils prennent les commandes. Ils sont diplômés et sont devenus tous deux Maîtres Artisans boulangers, pâtisseries, chocolatiers, glacières confiseurs. 2008 : création d'un labo plus important sur le Front de Mer avec une boulangerie-pâtisserie salon de thé et un grand parking. Toute la fabrication part de ce nouveau labo en direction de leurs 4 points de vente en ville.

Covid-19

Une catastrophe sanitaire imprévue et inoubliable ! eux qui n'ont fait qu'embaucher depuis 1993 sont obligés de mettre presque une dizaine de personnes en chômage technique. Emile et Michel dont les sourires ont disparu sont à la tâche sans relâche. Le Front de

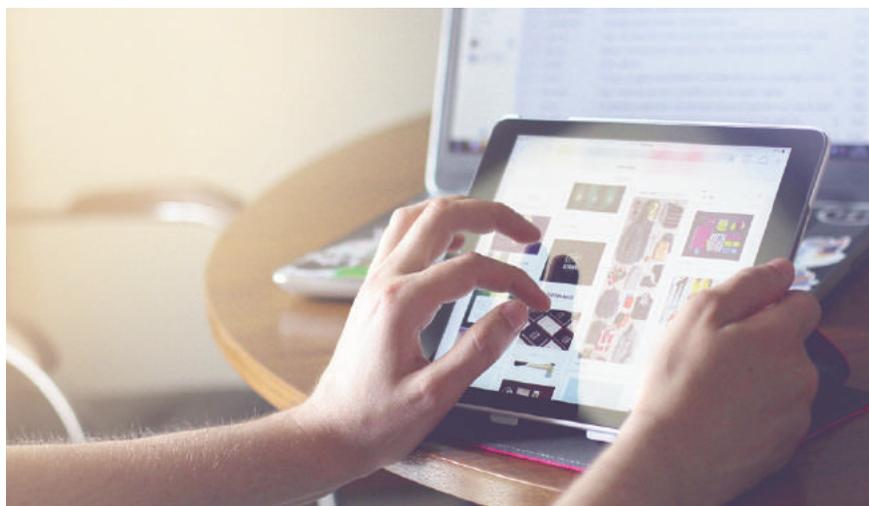
Mer, deux employées pour la clientèle, les points de vente César Campinchi et Fango sont encore ouverts, pour combien de temps ? Quant à celui du bd Paoli, il est fermé. C'est le black-out, gestes barrières, distanciation... pas plus de deux personnes dans le magasin. C'était la sinistrose. Cette année 2020 est à marquer d'une pierre blanche. Mais les clients ne les ont pas laissé tomber, au contraire. Les Carlotti se sont organisés. Ils ont créé un site et les commandes ont affluées avec les livraisons pour les fêtes de Pâques. Aujourd'hui, ils sont à nouveau au top, et ils sont une trentaine d'employés. Il faut rappeler que c'est une entreprise familiale, à la compta la femme de Emile et la petite dernière Joanna qui est venue se joindre au groupe excellente en communication. Il n'y a pas loin à penser que c'est elle qui gère le site qui marche très bien. Chez eux pas de trêve pour les idées, les deux frangins sont actuellement « *branchés* » sur les pâtes à tartiner avec une nouvelle recette au caramel. Les boutiques sont ouvertes du lundi au dimanche 7 x 7 jrs non stop. Dommage qu'on ne puisse plus s'installer pour le moment pour manger un sandwich ou une salade et déguster un café avec une bonne pâtisserie, mais le pire est passé. Espérons que le mois de mai apportera douceur et joie de vivre. Leur porte est toujours ouverte aux Restos du Cœur auxquels ils apportent leur aide trois fois par semaine et même plus si nécessaire. Bravo les gars ! Vos anciens seraient fiers de vous !

• Danielle Campinchi

Tél : 0495370752
Site : carlottiemileetmichel.corsica

Les marques mode préférées de 2020

Avec la pandémie, les achats en ligne ont connu un bond historique. En 2020, ce sont plus de 4 trillions de dollars, soit 4 mille milliards, qui ont été dépensés en ligne dans le monde. En France, les consommateurs ont compensé la fermeture des boutiques physiques avec des achats connectés, vêtements et accessoires inclus. Focus sur les enseignes privilégiées des français.



les marques sont les mêmes, selon la recherche et les visites : les français ont mis l'accent sur l'abordable mais aussi l'univers sportif et streetwear, comme avec les sites de Adidas, Courir ou Foot Locker. Au niveau du luxe, malgré la pandémie, les maisons ont aussi tiré leur épingle du jeu. Dans le peloton de tête, nous retrouvons Louis Vuitton en toute première place avec une moyenne de 700 000 recherches sur Google, puis Balenciaga et Gucci, autour des 400 000 recherches, avant Dior et Hermès. Certaines marques pourtant iconiques et incontournables n'ont pourtant pas marqué l'année 2020 : c'est le cas de Chanel, Saint Laurent et Versace, qui ne dépassent pas 220 000 recherches sur les douze derniers mois. Ces chiffres représentent des volumes via Google.fr. En ce qui concerne le classement des plateformes les plus populaires et visitées toutes catégories confondues, on retrouve le géant du déstockage Veepee mais aussi la remontée de Zalando. ASOS et la marketplace française La Redoute signent leur influence en France. Les sites multimarques ont porté les achats en ligne ainsi que les enseignes aux prix accessibles à tous.

• J.S.



Après plusieurs fermetures puis réouvertures, l'achat en ligne a été omniprésent dans les habitudes des acheteurs. Bien que certains secteurs aient dû baisser le rideau même sur Internet, au second trimestre de l'année précédente, en ce qui concerne l'habillement, le web n'a pas connu la crise, bien au contraire. Selon la FEVAD, la mode a représenté 51% des achats en ligne sur l'année 2020.

Si le marché de la mode ne perd son importance, le classement habituel a été bouleversé. Certaines études pointent du doigt le cas Vinted : le site de revente de vêtements, accessoires et décoration d'intérieur entre particuliers a explosé en termes de ventes, gagnant le top des sites plébiscités dans l'hexagone.

Selon SEMRUSH, ce sont tout d'abord les enseignes « petits prix » qui priment : la griffe gagnante en termes de volume de recherches sur **google.fr** est Kiabi avec presque 3 millions de recherches sur l'année. La marque bon marché est suivie de près par une autre maison à bas prix, et c'est Zara qui fait la différence sur les autres enseignes fast-fashion. En troisième position, on retrouve l'équipementier sportif Nike, depuis de nombreuses saisons dans le top du palmarès. Mais qui dit « volume de recherches » ne dit pas « visites réelles ». Dans cette configuration, Zara laisse place à H&M, autre géant du vêtement, devant le site marchand des Galeries Lafayette. À des places différentes,

Épicerie épicurienne – vins et spiritueux

La conserverie La Belle Îloise perpétue un savoir-faire ancestral depuis plus de 85 ans, ce joyau est toujours entre les mains de la même famille.

Elle fabrique et distribue des conserves de sardines, thon et maquereaux principalement.



Son credo : travailler des matières premières de premier choix pour nous offrir des produits sains, gourmands et de grande qualité gustative. Il y en a pour tous les goûts, des sardines ou maquereaux à l'huile d'olive ou au jambon de Bayonne ou au citron de Menton ou encore les émiettés pour un apéritif entre amis.



Pour accompagner ces produits de la mer...

Quoi de mieux qu'un vin blanc d'ici comme un Clos Nicrosi ou un YLEccia E Croce ou d'ailleurs comme un Chablis 1er cru Beauroy du domaine Hamelin ou un Chablis Grand Cru des frères Dampst ou bien un Montagny 1er cru Vieilles Vignes de François Berthenet.



Damien Duval Filippi

« Art'è Legnu » in Casinca

Depuis 2017, dans son atelier de Prunelli di Casacconi, Damien Duval Filippi imagine, conçoit et propose ses créations aux amateurs de bois. Mais pas uniquement.



tour de France qu'il a entrepris à l'âge de 18 ans. Tout débute en 2011 à l'École Supérieure d'Ébénisterie d'Avignon (ESEA) dans le village de Le Thor ; puis une spécialisation dans la technique du tournage sur bois à l'École Jean-François Escoulen à Aiguines, dans le département du Var. Enfin, l'apprentissage de la charpente marine aux Ateliers de l'Enfer (FRCPM Bretagne) à Douarneney dans le Finistère. Avec pour seule motivation : la passion. « *Après le baccalauréat, mon envie s'est portée vers le métier de luthier, raconte Damien. Mais avec une sélection de 11 candidats sur 250 postulants, je ne m'en suis pas senti le courage ! Et je me suis immédiatement orienté vers l'ébénisterie. Enfant, les rénovations de maisons de famille me fascinaient, comme redonner vie à d'anciennes poutres par exemple ou restaurer de vieux parquets. J'ai tout de suite été conquis !* » Son long apprentissage conduit l'artisan sur la voie de l'excellence avec le souci du détail, des finitions maîtrisées à l'instar de son « *trembleur* », pièce ornementale réalisée au sortir de sa formation de JF Escoulen. Tournerie complexe à l'origine ponctuant les études des Compagnons au XVIII^{ème} siècle, cet exercice est une prouesse technique. Travaillé dans une seule et même pièce de bois (initialement de l'ivoire), le fil de moulure reliant les différents éléments pouvait mesurer 0,5 millimètres seulement ! Damien Duval Filippi le réalise en bois d'érable, d'une longueur totale de 120 cm avec des fils de moulure inférieurs à 1 millimètre ! « *Le bois est parfois ingrat, avoue-t-il. Il ne remercie pas forcément en proportion à ce qu'on lui a donné ! Il bouge, il travaille. Et le rôle de l'ébéniste est de prendre conscience de cette réalité : la matière est vivante !* » Aujourd'hui, en plus de commandes en menuiserie (des techniques d'assemblage qui la différencient de l'ébénisterie), Damien collabore avec des designers grâce notamment aux résidences impulsées par le FabLab Corti de l'Université



di Corsica. Ces semaines, voire quelques mois, sont dédiés aux créations artistiques et culturelles. Le (la) candidat(e) retenu(e), parfois plusieurs, expérimente de nouvelles formes en lien avec son environnement. De son propre aveu, ces recherches lui ont permis de renforcer la créativité de ses productions. « *Les résidences, pendant lesquelles le temps semble s'arrêter – ou se précipiter ! – ouvrent notre esprit à la nouveauté, la curiosité, la rencontre, conclut-il. Elles peuvent ensuite être mises au profit des futurs projets professionnels mais aussi personnels* ». L'un d'eux, si le temps libre le lui permet, serait – et ainsi renouer avec l'une de ses formations favorites, la charpente marine – la conception et la réalisation de bateaux historiques, comme la felouque ou la frégate (il est en contact, à ce titre, avec l'association bastiaise « *A Madunnetta* » et son projet « *A Galeotta* »). Une manière de rendre hommage aux succès des siècles passés.

• Anna Massari

Portrait et illustrations : © Lea Eouzan Pieri / Résidence Manu à Ciarbellu – Corti, 2018
Illustration trembleur : © DR



Vous trouverez toujours des chaises à prix imbattables chez des fournisseurs chinois ou nordiques mais très probablement, il leur manquera l'essentiel : une âme. Damien Duval Filippi a appris à insuffler ce quelque chose d'indéfinissable qui rend chaque pièce unique, d'abord car elle l'est dans les faits – à la différence d'une fabrication industrielle – mais également car elle possède une présence singulière. Le jeune homme est ébéniste. Pour acquérir cette maîtrise, c'est un véritable

« Mare è gustu », da u mare à u piattu...

Creata quattru anni fà da Sébastien Rialland, pescadore bastiacciu, issa piccula sucetà prupone caraffoni di sosule di pesci (tonnu rossu è spadonu) à partesi da a pesca lucale trasfurmata in attellu è accunziata da cucinari rinumati...



in umagiu à u so missiavu. « Hè un mistieru abbastanza duru, cuncede u pescadore, ma s'è noi ci punimu a questione, arrestemu subbitu. Pensu chè a passione ci porta. Eppo tutti i mistieri anu e so difficultà. » E difficultà, un mancanu micca à u pescadore, chì hà fattu a scelta d'una pesca liata à l'eculugia è l'ambiente, è di pescà u tonnu rossu è u spadonu à l'antica (cù a canna è l'amu). Qualchì tempu fà, cù un sviluppu di u tonnu in periculu, l'Auropa mette in piazza una limita di pesca (5 tonne à l'annu). Tandu, l'attività di Sébastien Rialland hè minaciata. « In u percorsu da a pesca sin' à a consumazione, eru quelli chì vincia u menu. Mi tucava, dinò, à truvà suluzione per mantene a me attività. Tandu, aghju fattu a scelta di creà « Mare è gustu ».



à una scheda tecnica precisa. « L'inseme hè artigianale ma cù a ricerca di l'eccellenza di i nostri prudutti. Semu solu quattru à travaglià : un marinaru nantu à u battellu, un in l'attellu, un cummerciale, a me moglie ed eiu. »

E sosule sò di qualità cù pesci (tonnu, spadonu ma dinò raza) è polpu accunciati cù u brocciu, l'oliu d'alivu, agrume, figatellu, senapa, mortula, piveroni... « Avemu una decina di sosule, ne pudemu aghjustà duie o trè à l'annu. » A sucetà pruce 10000 caraffoni à l'annu. « Speremu duppià da quì à dui anni ». È per ciò chì tocca à a distribuzione, « Mare è gustu » travaglia cù spezierie fine. « U scopu hè, avà, di valurizà u nostru pruduttu... » Quattru anni dopu à a so creazione, a sfida di Sébastien Rialland hè una riesciuta. Per prova, « Mare è gustu » hè a prima impresa di cunserveria di tonnu rossu à u nivellu naziunale. Senza cuntà natu à prudutti dighjà venduti in Corsica è in altrò (Parrighji, Bordeaux, Sète, Narbonne...) è ancu in Belgica. Segnu chì a sucetà face a so strada...

• Ph.P.



Sébastien Rialland avaria pussutu fà studii impurtanti chè à l'età di sedeci anni avia un bellu percorsu scularu in tutte e discipline. Ma...A passione di a pesca era troppu forte. « U me missiavu, Petru, era pescadore, spiega u Bastiacciu, hà tramandatu issu filu à Y ves, u me babbu. Ed eiu aghju amparatu cun ellu. À dilla franca, sò cresciutu in a pesca. Seguitava sempre à babbu, da zitellu. Eppo, in casa, si parlava sempre di pesca. È cusì, à 16 anni, aghju decisu di lascià a scola per piglià issa strada quì. Hè u me percorsu di vità. » Oghje, è à l'età di 36 anni, Sébastien pesca dapoi vinti anni. In u 2003, hè marinaru cù u so babbu è dui anni dopu, pescadore professiunale nantu à u so battellu « Pèpé »,

U labellu « pesca durevule »

l'idea face a so strada è u pescadore trova un cuncettu particolare chì porta versu l'eccellenza : parte da a so pesca per ghjunghje à prudutti in caraffoni passendu per un attellu induve u pesciu hè trasfurmata d'una manera precisa per mantene a so qualità (una tecnica giapponese) è accunciatiu in una sosula di qualità maìd cù u travagliu di cucinari rinumati cum'è Julien Duboué o Yan Le Scavarec. « Pigliemu dinò ghjovani chì escenu da l'emissione « Top Chef », anu l'occasione di mette a so zifra nantu à prudutti d'eccellenza. » Cusì, a cunserveria, chì nasce quattru anni fà, ottene u labellu « Pesca durevule ». U prughjettu, ellu, hè sustenutu da a trafila pesca è suvvenzionatu da l'Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica. L'impresa hè in Furiani, d'una superficia di 100m2. Hè quì chè tuttu si passa : trasfurmazione in filetti, cundizionamentu, cunghjelazione. A parte sosula currende

Mare è gustu

Villa Marie-Pierre, Chemin Sansonetti, 20600 Furiani
Email : contact@mare-gustu.com Situ : www.mare-gustu.com
Tel : 06-36-36-55-43

Festival les « *Nuits Med* »

Courts-métrages et insularité !

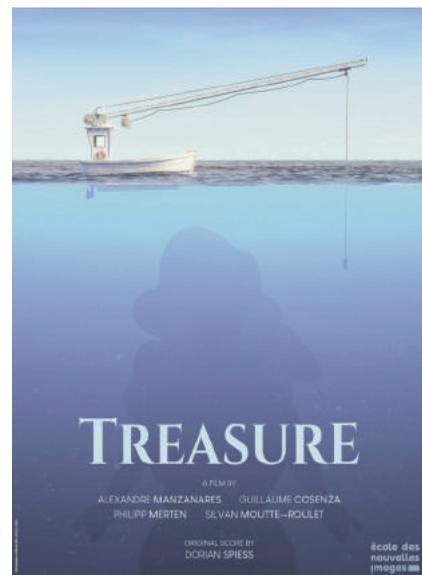
La 14^e édition des courts-métrages les « *Nuits Med* » débutée avril avec les écoliers de Furiani doit s'achever en automne à Ajaccio et Paris. Des prémices du printemps aux premiers frimas, le festival va encore jeter l'ancre à Bastia, Porto Vecchio, Biguglia. Les films primés seront accueillis en final au cinéma parisien « *Grand Action* ». Le « *Max Linder* » doit également être une autre escale de la manifestation corse dans la capitale.



Mots phare des « *Nuits Med* » : coopération ; Méditerranée ; projections publiques ; itinérance ; Corse. Devise : résister-exister. « *Cette édition en temps de pandémie c'est du sport de haut niveau* », remarque son organisateur, Alix Ferraris. Du sport et de l'art en matière d'équilibre, pourrait-on ajouter tant pèse la crise sanitaire et ses inconnues. Originalité : les « *Nuits Med* » est la seule manifestation

dédiée au 7^e art à afficher haut et fort à son programme et à ses objectifs la création insulaire et méditerranéenne ainsi que l'accompagnement des talents émergents.

Si la première partie des « *Nuits Med* » est consacrée aux enfants de deux écoles de Furiani, bien équipés en tablettes pour suivre individuellement la diffusion de films d'animation, qu'ils auront à récompenser, la seconde partie sera, elle, en présentiel. Autrement dit elle aura lieu dans les salles ou den plein air. Sur ce point Alix Ferraris a déjà fait l'acquisition d'un projecteur spécial et a demandé les autorisations indispensables auprès des communes et autres collectivités, aux exploitants, aux associations concernées. En effet le bonheur d'être ensemble, réunis devant un grand écran – plutôt qu'affalé seul sur un canapé à regarder une petite lucarne – mérite de redoubler d'efforts quoi qu'il en coûte en patience et en énergie. Banale, il y a peu, la séance de cinoche prend maintenant les allures d'un rêve... à retrouver au plus vite. En lice pour cette 14^e édition, une quarantaine de courts-métrages tournés en Corse et en Méditerranée. Concevoir l'organisation d'une telle manifestation, en des endroits différents, a exigé du directeur une adaptabilité pour surmonter quelques véritables quadratures du cercle. Exemple : le gouvernement donne son aval à des représentations théâtrales et à des projections de films exclusivement réservées aux professionnels, alors que les collectivités ne dispensent de subventions que s'il y a des spectateurs lambdas pour assister aux spectacles. Equation ardue à résoudre !... Il n'y a plus qu'à se rappeler qu'avec le Covid on vit sous le règne d'Ubu. Tant que dure le confinement le festival va se replier ou en classe, ou à l'air libre, enfin



où il pourra... Reste à se convaincre que demain est un autre jour et que l'heure de la toile magique reviendra.

Point trop inquiet Alix Ferraris sur l'avenir à terme des salles de cinéma car les exploitants ont été soutenus par la puissance publique. Mais que va-t-il advenir des distributeurs qui ploient sous le nombre de films qui n'ont pu être vus par les spectateurs ? Les exploitants vont-ils toujours recourir à eux pour bâtir leur programmation ou se rabattre sur les nouvelles possibilités qu'offre le numérique ? Malgré les aléas et les souffrances provoqués par la pandémie le festival corse de courts-métrages joue la carte de l'espoir à l'avers et du dynamisme au revers.

• Michèle Acquaviva-Pache



Pourquoi avoir choisi le thème de l'insularité pour cette 14^e édition ?

Être insulaire c'est une façon d'être ensemble. Pour moi, l'insularité me fait immédiatement penser à uni, à unificateur. Notre fait insulaire repose sur des valeurs, sur le respect – et égos remisés au vestiaire – sur le désir de partager malgré les difficultés. Je tiens à souligner que les « *Nuits Med* » ne sont absolument pas en concurrence avec les autres festivals dédiés au 7^e art, car nous avons chacun nos spécificités.

Vous avez créé une association, la COOPMED. Comment est-elle née ? Qui la constitue ?

J'ai eu cette idée au cours d'un déplacement au marché du film d'Olbia en Sardaigne où, avec les organisateurs sardes nous avons signé un accord pour coproduire des courts-métrages. Le projet s'est précisé lors de rencontres cinématographiques à Béjaïa en Algérie, à Tétouan et Tanger au Maroc, et dans la région de Molice en Italie. Il a pris corps à Furiani où tous les intéressés se sont réunis à Furiani, il y a deux ans. Le but de la COOPMED est de développer et d'accompagner la création de courts-métrages en Méditerranée, grâce à des résidences de scénaristes et de réalisateurs tout en faisant de la Corse une sorte de « *hub* » cinématographique.

Concrètement comment se déroule la section « Talents en court ». Quel est son objectif ?

C'est un dispositif à l'intention des porteurs de projets de courts-métrages qui n'ont pas suivi un cursus classique. On les accompagne dans le processus d'élaboration de leur film. On leur donne des connexions dans le métier. « *Talents en court* » existe depuis une dizaine d'années en collaboration avec la CDC et le CNC (Centre national du cinéma). Ce dispositif a été, par exemple, profitable à Alexandre Oppocini, Valécien Bonnot-Gallucci, Julie Perréard. Il établit également des liens avec le GREC (Groupe de recherches et d'essais) de la cinémathèque de Porto Vecchio, qui œuvre à la réalisation de premiers courts-métrages.

Avec « Med in Scenario » vous proposez des résidences d'écriture de scénarii. Cette section a-t-elle vu éclore de nouveaux talents ?

Cette année, Sofia Alaoui a reçu un César pour son court, « *Qu'importe si les bêtes meurent* ». On a vu aussi émerger le talent de Francesco Artili.

Votre manifestation attache de plus en plus d'intérêt à Porto Vecchio. Parce que c'est un lieu rare ?

Siège de la cinémathèque corse la ville est un bel endroit pour un festival tel que le nôtre. C'est là qu'on organise « *Talents en Court* », « *Med in Scénario* » et notre compétition méditerranéenne. Et puis, hors saison, Porto Vecchio a conservé un côté village convivial.

Accorder une place privilégiée aux enfants ainsi que vous le faites. Une évidence pour vous ?

Dans notre « *Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens du cinéma sur le territoire corse* » passée avec la CDC, il y a un axe jeune public. Or, à Furiani, là où le festival a démarré, nous avons deux écoles

très dynamiques, U Principellu et U Rustincu. Dans ces établissements, au sein des CP, Florence Franceschi des « *Nuits Med* » intervient chaque mois et organise une compétition de courts-métrages d'animation dont les prix sont décernés par les élèves. Florence, au long de l'année scolaire, apprend également aux petits comment organiser une séance de cinéma.

De quelle manière alliez-vous littérature et cinéma ?

Nous montons une section, « *De écrit à l'écran et de l'écran à l'écrit* ». Cette initiative est partie d'une rencontre entre Jérôme Ferrari et Frédéric Farrucci, occasion d'une lecture d'un texte de l'écrivain par Christian Ruspini avant une projection d'une réalisation du cinéaste. Maintenant nous inversons ce processus.

Nouveauté 2021 vous mettez l'accent sur les séries faites pour les plateformes de diffusion. Pourquoi ?

C'est une piste qu'on veut explorer car elle est prometteuse. Grâce à des résidences itinérantes autour du bassin méditerranéen nous voulons promouvoir l'écriture de scénarii de séries. Cette année nous proposons à cet effet un focus sur Ange Basterga, acteur-réalisateur-auteur de la série, « *Caïd* », sur Netflix, qui a un vif succès.

« Je tiens à souligner que les « Nuits Med » ne sont absolument pas en concurrence avec les autres festivals dédiés ici au 7^e art... »

Alix Ferraris

Le Covid a touché de plein fouet les manifestations culturelles. Quelles solutions pour durer malgré tout ?

On va tenir, à Porto Vecchio, le 31 mai, une rencontre sur « *Les festivals en temps de pandémie* ». Des responsables de manifestations de cinéma vont venir débattre du sujet et sur les alternatives à inventer au cas où...

Les exploitants de salles ont également souffert des conséquences du Covid. Le festival va-t-il faire entendre leurs voix ?

Michel Simongiovanni, fondateur de « *L'Ellipse* » à Ajaccio, a créé l'ASSECC (association des exploitants corses de cinéma. Elle doit réunir ses membres pour échanger sur les problématiques de leur filière. En hommage à René Viale cette réunion aura pour cadre « *Le Studio* ».

• **Propos recueillis par M.A-P**

U conventu di Marcassu (Balagna) : cinque secoli di storia

Alzatu in u 1623, u conventu di Marcassu ci permette di sfuglià cinque secoli di a nostra storia. Micca cunnisciutu da tutti, fora di i Balanini, religiosi è specialisti, hè messu in lume dopu a so selezione da a Missione Stéphane Bern dedicata à a salvezza di i patrimonii in periculu. L'occasione di sfuglià quattru centu anni di storia...



Cù i so 1500 m² è a so situazione geugrafica u conventu di Marcassu, nantu à a cumuna di di Cateri, supraneghja u rughjone è face parte, cù u conventu di Corbara, forse di più cunnisciutu, d'issi lochi patrimoniali chì cuntribuiscentu à fà a ricchezza di a Balagna. Piglia, oghje, un'altra strada dopoi ch'ellu hè statu sceltu da a Missione Stéphane Bern, per l'edizione 2021. U scopu d'issa missione hè di travaglià à a salvezza di lochi patrimoniali di Francia, tutti minacciati. Issa missione permette di ricunosce, prutegge è sviluppà siti in periculu. Ci ne saria più di 4000 spertuti nantu à tuttu u territoriu. Dopoi u 2018, 527 prughjetti sò stati scelti. Frà elli, a metà sò in fasa di rehabilitatione. U tuttu per 127 milioni d'auri di spese. Quest'annu, 18 prughjetti sò stati ritenuti da a Missione.

Da i Franciscani à e sore di u Rusulaghju

Da Gradignan sin'à Saint-Malo passendu per Rupt... Una stazzona, un castellu, trè ghjesge,

a casa di Louis Pasteur in Blois...È u conventu di Marcassu. Una bona per un edificiu appena abandonatu dopoi qualchì annu. Eppure, ci permette di sfuglià, quattru secoli di a storia di a Corsica. Alzata in u 1623 nantu à ruine d'una cummandaria, a custruzione si cumpone di quaranta sale, un chjostru è una ghjesgia chì fù, tempi fà, quella di Cateri. In u 1789, u conventu, accupatu da i preti Franciscani hè statu vendutu à galga è Ghjaseppu Nessa ne fù u pruprietariu. Ma una vintena d'anni dopu, ellu si vendò e duie campane, l'organu è l'altare stallata oghje in a ghjesgia di Cateri. L'edificiu stà quantunque abbastanza riccu à un nivellu patrimoniale cù a so sacristia tutta sculpita di legnu, u so chjostru fiuritu o sala à manghjà induve ci sò affreschi, senza cuntà

i so orti. Dopoi a partanza di i Frati Benedittini, à a fine di l'anni 2010, u conventu, minacciatu di sparisce, hè accupatu da e sore di u Rusulaghju di a Nunziata. U fattu d'esse ritenutu da a Missione Stéphane Bern, li dà un soffiu novu. « *Hè un fattu Divinu*, spiega Madre Letizia, a Superiore di u conventu, *è a cunferma chè u Celu vulia a nostra presenza quì*. » Una scelta logica d'una certa manera cù assai travagli da fà à più o menu longu andà. S'è e sore ci ponu campà, u tettu, l'armatura è l'isolazione mettenu l'difiziu in periculu.

« *L'urgenza, ghjè u tettu, aghjusta a sora, avemu dinò penetrazione d'acqua. Dopu, ci serà u tempu d'accuncià d'altri travagli secundarii (elettricità, cantine...)*. » Fundata da a Sora dece anni fà, a cummunità di u Rusulaghju di a Nunziata, era prima vicina di quella di San Martinu, nanzu di piglià u so volu. S'hè stallata in Laval (2014), Lourdes (2016) è oghje in Marcassu dopoi trè anni. U so scopu hè, fora di a religione, d'esse vicinu à i più poveri è i zitelli. E sore s'impegnanu in u rughjone (insegnamentu di a duttrina Cristiana, aiutu in Calvi, Isula Rossa, Belgudè...) è facenu a so strada. « *Festighjemu i nostri dece anni, u conventu i so 400 anni. Hè un segnu divinu, masimu à l'epica di Pasqua*. » Cù u sustegnu di a Missione Stéphane Bern, l'edificiu hà da pudè, di sicuru, rinasce è diventà un munumentu patrimoniale maiò in Balagna è in Corsica...

• F.P.

www.journaldelacorse.corsica

TOP

• LA NÉCROPOLE ROMAINE D'ILE ROUSSE.

Elle a été découverte par des archéologues de l'INRAP, un établissement public chargé des diagnostics archéologiques.

• **MARIE-ANNE PIERI.** Notaire à Aleria, elle a été relaxée par la Cour d'Appel. Elle était poursuivie pour abus de biens sociaux.

• **BASTIEN CARACCIOLI.** Il a fait le tour de Corse en courant.

FLOP

• **OLIVIER DUHAMEL.** Il a été accusé d'inceste pour avoir violé son beau-fils.

• **LE GEL DE PRINTEMPS.** Il a mis à mal l'ensemble de l'agriculture insulaire.

• **LE SPORTING.** Il a raté le coche en Bretagne.

Carl'Antò I puttachji

POURQUOI TANT DE TÉLÉPHONIE ?

Selon l'ARCEP, l'autorité de régulation des communications électroniques et des Postes, le taux de pénétration de la téléphonie

mobile en France est passé de 84% à 88,7% en un an. Aujourd'hui on recense près de 57 millions d'utilisateurs mobiles pour une population totale de 63 millions et demi de citoyens. La Corse vient en 2e position avec un taux de pénétration de 105% juste derrière l'Ile-de-France 126%. On se demande qui peut téléphoner autant dans ce pays et pourquoi faire. Pour démontrer indubitablement une personnalité qui sans portable et sans 4x4 serait sans conteste réduite à pas grand chose.

Mais l'utilisation abusive d'un portable peut-elle assurer une quelconque préséance ? Elle n'a d'autre fin que d'enrichir un peu plus les opérateurs qui, bien entendu, n'ont rien à voir avec son présent et encore moins avec son avenir.

PLUS DE MORTS QUE DE VIVANTS

A la récente lecture du confrère quotidien on a appris, mais on le savait déjà, que sur les habitants que compte la Corse, 35% portaient le titre de séniors., Ce n'est pas nouveau. En effet, il y a déjà une dizaine d'années le JDC nous apprenait que plus de la moitié de ces séniors « piquaient déjà du nez sur les cimetières ». Avec la certitude de l'INSEE (institut national de la statistique et des études économiques) qui sans se mettre les gants mettait les vieux devant les jeunes avec quelques points sur les « i » pour qui aurait des doutes sur une telle assertion qu'avait partagé notre journal en tirant quelques conclusions qu'avaient salué les tenants des Pompes Funèbres lesquels n'hésitaient pas de souligner que la mort pouvait être rentable. Sans oser

HUMEUR

espérer que la vie pouvait l'être encore plus.

UN PONT D'ACROBATES

Détruit par les Allemands en 1944, le pont sur le Golo au niveau de Casamozza avait été rétabli tant bien que mal peu après la libération de la Corse. Quelques années plus tard des travaux avaient été entrepris pour lui donner une nouvelle allure qui n'était pas encore la belle que l'on rêvait. Le rêve est entrain de devenir réalité depuis le tout début de ce mois d'avril avec une rénovation qui se veut définitive en même temps que le chantier qualifié d'acrobatique et sur lequel rouleront les véhicules d'aujourd'hui. On espère que les acrobates désignés pour la rénovation planifiée garderont le pied sûr jusqu'à la fin des travaux. Pour que le pont de Casamozza atteigne la réalité à laquelle on travaille actuellement.

SE METTRE EN AVANT...

A l'approche du scrutin territorial les politiques s'agitent dans le landerneau politique. En effet, ne voilà-t-il pas que Jean-Baptiste Lucioni le maire de Pietrosella macroniste déclaré s'est fendu de la pose de la première pierre de la future casernes des pompiers de Pietrosella(2023). Il fallait faire vite parce que le responsable du SDIS M. Pierre Poli très proche du PNC devait lui aussi se mettre en avant pour pouvoir briguer un poste sur une futur liste nationaliste ou d'ouverture (ce dernier n'étant pas à son premier coup d'essai.) Les « voies » politiques ne sont pas toujours très rectilignes.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Société :

Nom, prénom :

Adresse :

- 6 mois au prix de 55€ au lieu de 57,20€
- Abonnement 1 an au prix de 100€ au lieu de 114,40€
- Abonnement 2 ans au prix de 180€ au lieu de 228,80€
- Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre du « Journal de la Corse »
- Règlement par mandat administratif
- Règlement par virement :

CCM AJACCIO 10278 07906 00020738840 65
IBAN FR76 1027 8079 0600 0207 3884 065
BIC CMCIFR2A
- Je désire une facture

A retourner au : Journal de la Corse / 2, rue Sebastiani / BP 255 – 20180 Ajaccio Cedex 1 / Tél. 04 95 28 79 41 - Fax : 09 70 10 18 63
Annonces légales : journaldelacorse@orange.fr

Karaté 7^e place pour Cassandra Sampieri aux tests FFK

Afin de permettre aux karatékas français seniors de poursuivre leur préparation, la Fédération Française de Karaté vient d'organiser des tests-matches au CREPS de Châtenay-Malabry. La FFK avait aussi invité des juniors, parmi ceux-ci la borgoise Cassandra Sampieri.



Le programme comprenait 2 jours d'affrontements où les participants, regroupés en catégorie olympique pour l'occasion, ont pu se jauger lors de poules qualificatives avant de se qualifier pour des phases finales. En raison des mesures sanitaires nationales en vigueur, un protocole avait été mis en place pour s'assurer du bon déroulement de ces tests-matches. « Absente lors des premiers tests-matches au mois de mars en raison de la covid-19, ces tests ont été mentalement très compliqués car j'attendais ce retour sur les tatamis avec impatience et au moment de celui-ci j'en ai été privée » explique Cassandra. « J'avoue n'avoir jamais autant appréhendé une compétition que celle-ci. J'étais énormément stressée et lors de mon premier tour sur mon kata Kururufu les sensations n'étaient pas là. Le premier tour passé, la pression est retombée et lors de mon deuxième kata Papuren j'ai retrouvé mes sensations ».

Un tableau difficile

Le parcours de Cassandra n'était pas aisé avec dans sa poule l'Allemande Jasmin Jutner, 13^e au rang mondial en senior et vainqueur des derniers Austria Pro Sessions. Et pourtant lors du 2^e tour Cassandra obtenait la note de 24.86 contre 24.02 à son adversaire. En terminant 4^e de sa poule (sur 9), la jeune

pensionnaire du KC Borgo accédait à la demi-finale y retrouvant l'Allemande Jasmin Jutner, l'Autrichienne Celso Funda et sa coéquipière Helvetia Taily, toutes 3 seniors. « Lors de cette demi-finale avec mon kata Suparinpei je n'ai pu finir que 4^e et donc éliminée des petites finales. Je reste quand même très satisfaite de mon parcours car lors du dernier tour j'ai obtenu la note de 24.20, juste derrière l'autrichienne qui elle accédait à la petite finale avec 24.68. J'obtiens donc au final de ce test-match une honorable 7^e place ».

L'entraînement se poursuit

En attendant les prochaines échéances, les Youth League à Chypre en juin et la Croatie en juillet, si la crise sanitaire le permet, Cassandra continue à s'entraîner sans relâche du lundi au vendredi au dojo familial à Borgo avec en complément 2 fois par semaine sa préparation physique avec Alicia Garuli Cryocorsica. Elle consacre aussi ses samedis à l'entraînement des jeunes du club de son papa Charles. « Actuellement les entraînements en extérieur se poursuivent pour les enfants sur le parking du complexe sportif Paul Natali de Borgo mis à notre disposition par la mairie » indique Charles Sampieri. Ces entraînements consistent en de la préparation physique kumite et des cours techniques kata. Récemment les élèves pupilles à minimales ont participé à une compétition en ligne, plus de 200 compétiteurs, avec le Var et la région PACA. « Cette compétition nous a permis de voir le niveau de nos élèves qui ont obtenu de très bons résultats. En pupille fille, Mya Franceschini Saint-Agne a terminé 2^e, Mélissa Albertelli, 3^e et Elina Vitali 5^e. En benjamine, Lana Janvier et Loane Coudeyre ont fini 5^{èmes} et en minime une belle 3^e place pour Chjara Cogorno ».

COVID-19 : Aide aux clubs sportifs



L'AFDAS, Assurance Formation des Activités du Spectacle, consciente des difficultés que rencontrent les structures sportives durant cette longue crise sanitaire et des difficultés qui impactent les activités sportives et ses partenaires sociaux mettent à disposition des clubs une cellule d'écoute psychologique, anonyme et gratuite, pour les accompagner en cette période délicate. L'AFDAS, créée en 1972, est opérateur de compétences (OPCO) des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement. Elle a cinq missions principales :

- Accompagner le développement de l'alternance
 - Accompagner les entreprises dans le développement de la formation et particulièrement les TPE - PME
 - Accompagner les branches professionnelles dans le développement de certifications et l'observation de l'emploi
 - Accompagner les mutations économiques
 - Développer l'accès à la formation pour les publics spécifiques (intermittents du spectacle, artistes-auteurs).
- Le dispositif qu'elle vient de mettre en place pour les clubs et associations sportives dans le cadre de cette pandémie est accessible aux dirigeants et responsables ainsi qu'à l'ensemble de leurs salariés. Des psychologues spécialisés en gestion des risques psychosociaux peuvent ainsi accompagner tous les salariés et dirigeants du sport. Cet accompagnement est personnalisé. Ce soutien est intégralement financé par le Fonds de Solidarité.

Contacts : Par tel au 0805 230 406, application Smartphone Pros-Consulte.

• Ph.J.



**Certains voudraient tout interdire.
D'autres apportent des solutions.**

LE BIOFILOUL, L'ÉNERGIE DES TERRITOIRES POUR VOTRE CHAUFFAGE

Vous êtes chauffé au fioul domestique et vous entendez dire que cette énergie serait bientôt interdite. Que les 10 millions de Français aujourd'hui chauffés au fioul devraient changer d'énergie dès 2022, quoi qu'il leur en coûte. La réalité du projet de décret gouvernemental est heureusement bien différente : tant que durera votre chaudière actuelle, vous pourrez continuer à l'entretenir, continuer à la faire réparer si besoin, et continuer à utiliser le même fioul qu'aujourd'hui.

**Parallèlement, les professionnels développent
votre énergie de chauffage de demain :**

LE BIOFILOUL, UN BIOCOMBUSTIBLE À BASE DE COLZA PRODUIT PAR NOS AGRICULTEURS EN FRANCE.



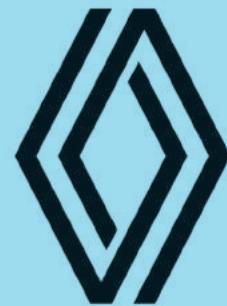
- Le biofioul F30 alimentera toutes les chaudières neuves installées à partir de 2022.
- Vous pourrez, si vous le souhaitez, utiliser ce biofioul F30 dans votre chaudière actuelle*.

* En adaptant le brûleur, selon certaines conditions techniques en fonction de votre matériel.

Toutes les informations sur www.biofioul.info

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Renault Occasions



Renault Zoe d'Occasion 100 % électrique, elle a peut-être 3 ans, mais avec vous, elle prend un nouveau départ

Renault reconditionne même
les véhicules électriques
renew. Les Occasions Renault
nouveau pour vous

LLD 37 mois, location de batterie incluse : 1^{er} loyer de 3579 € ramené à 79 €, bonus écologique de 1000 €
et prime à la conversion de 2500 €² déduits

à partir de
4€
/jour¹
soit 120€/mois

nouveau pour vous → renew by Renault → reconditionné → nouveau pour vous



renew

modèle présenté : Zoe 100 % électrique intens 41 kWh model year 2018, LLD 37 mois, location de batterie incluse, à **4,70 €/jour soit 140 €/mois**, quel que soit le nombre de jours par mois. 1^{er} loyer identique. (1) exemple de location longue durée pour une Zoe life 41 kWh d'occasion de 36 à 48 mois et de 20 000 km à 30 000 km, remise en état standard, hors options, accessoires, assurances et prestations facultatives, sur 37 mois et 30 000 km. le montant de 120 €/mois, quel que soit le nombre de jours dans le mois, comprend 81 € de location du châssis + 39 € de location de la batterie, hors 1^{er} loyer. location du châssis auprès de diac : 1^{er} loyer de 3500 € ramené à 0 € après déduction de 1000 € de bonus écologique d'occasion et de 2500 € de prime à la conversion, puis 36 loyers de 81 €/mois. location de la batterie auprès de diac location : 1^{er} loyer à 79 € (calculé au prorata temporis) puis 36 loyers au tarif promotionnel de 39 €/mois au lieu de 79 €/mois pour un contrat de 10 000 km annuels, pour tout kilométrage annuel supérieur, voir barème en concession. sous réserve d'acceptation par diac, en fin de contrat, restitution du véhicule chez votre concessionnaire avec paiement des frais de remise en état standard et des kilomètres supplémentaires. (2) prime à la conversion de 2500 € sous condition de mise au rebut d'un véhicule et d'éligibilité (voir conditions sur www.primealaconversion.gouv.fr). offre réservée aux particuliers et valable du **11 mars au 30 juin 2021** dans le réseau Renault participant. voir détail de l'offre en concession. diac, sa au capital de 415 100 500 € - siège social : 14 avenue du pavé neuf 93168 noisy-le-grand cedex - siren 702 002 221 rcs bobigny. diac location, sa au capital de 29240 988 € - siège social : 14 avenue du pavé neuf 93168 noisy-le-grand cedex - siren 329 892 368 rcs bobigny. model year 2018 : gamme 2018. © emir haveric

renew-occasions.fr